



Rapport

du

Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur sa gestion pendant l'exercice 2009

Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat

CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai: M. Roland Debély (président), M. Jean Studer (vice-président), Mme Sylvie Perrinjaquet, M. Bernard Soguel et M. Fernand Cuche.

Chancelier : M. Jean-Marie Reber

Dès le 1^{er} juin: M. Jean Studer (président), M. Claude Nicati (vice-président), Mme Gisèle Ory, M. Philippe Gnaegi, M. Frédéric Hainard.

Chancelière : Mme Monica Engheben (dès le 1^{er} juillet)

2. AFFAIRES TRAITÉES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 67 séances au cours desquelles il a pris 5108 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 962 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 31 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RÉCEPTIONS ET INVITATIONS

Le Conseil d'Etat a rencontré, in corpore:

- l'Eglise Réformée Evangélique Neuchâteloise, le 11 février
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 18 février, 13 mai, 26 septembre et 11 novembre;
- l'Association Région Val-de-Travers, le 2 mars;
- le Conseil d'Etat du canton de Glaris, les 17 et 18 mars ;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 4 mai;
- l'Association Région Val-de-Ruz, le 17 juin;
- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, le 18 août;
- le Gouvernement de la République et Canton du Jura, le 8 septembre;
- les représentants de la presse dans le canton, le 14 septembre;
- l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 14 octobre;
- la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 21 octobre;
- le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le 11 novembre;
- le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 17 novembre.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a rencontré à plusieurs reprises, in corpore ou en délégation, les Conseils communaux des villes de La Chaux-de-Fonds (7 septembre), de Neuchâtel (9 mars) et du

Locle (2 novembre). Il a également reçu les villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel et Val-de-Travers, le 31 août.

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

4.1. Conférences de presse

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 97 conférences de presse (89 en 2008). Parmi elles, cinq ont réuni le Conseil d'Etat in corpore (3 en 2008): le 16 janvier pour le résultat des comptes 2008, le 19 février dans le cadre de la présentation du Plan de relance du gouvernement concernant la crise économique et financière, le 31 août lors de l'évaluation intermédiaire des comptes 2009 et la présentation des mesures urgentes décidées par le Conseil d'Etat, le 28 septembre à l'occasion de la présentation du projet de budget 2010, et le 28 octobre pour la présentation du Programme de législature 2010-2013.

4.2. Communiqués de presse

Au total, ce sont 337 communiqués de presse du Conseil d'Etat et des départements qui ont été diffusés aux médias par le bureau de la communication. Parmi ces 313 communiqués de presse, 97 ont fait suite à une conférence de presse du Conseil d'Etat et 39 concernent les séances du gouvernement. Les 201 autres émanaient notamment des différents départements - comprenant entre autres les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage et les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation.

4.3. Communication grippe A(H1N1)

Un accent important a été porté durant l'année écoulée sur la communication en lien avec la grippe A(H1N1). Une trentaine de communiqués de presse ont ainsi été diffusés depuis fin avril, au moment de l'apparition du virus pour la première fois en Suisse. En outre, deux conférences de presse se sont tenues: le 28 août pour présenter l'adaptation du dispositif sanitaire cantonal vu l'évolution de la situation, en présence de la cheffe du DSAS, et le 25 novembre à l'occasion de la présentation du dispositif cantonal de vaccination de la population neuchâteloise, en présence de la délégation EM (H1N1) du Conseil d'Etat. Un point presse a par ailleurs été organisé lors de l'ouverture de centres de vaccination.

Un site internet grippe A(H1N1) a en outre été mis en place et tenu à jour régulièrement. Un flyer d'information sur la vaccination a été réalisé et envoyés à 105.000 ménages neuchâtelois les invitant à se faire vacciner dans les centres. Des spots d'information sur la vaccination (16) ont également été élaborés et diffusés entre novembre et fin décembre sur la chaîne de télévision régionale Canal Alpha. Une annonce a été diffusée dans les deux quotidiens neuchâtelois concernant l'ouverture des centres de vaccination.

4.4. Rencontres avec la presse

Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat a accueilli les représentants des médias en date du 14 septembre au CNIP, à Couvet.

Le 19 mai, la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du DECS, a convié les représentants des médias à un petit déjeuner à Chez-le-Bart.

Le 22 mai, le conseiller d'Etat Roland Debély, chef du DSAS, a dressé un bilan de sa législature 2005-2009 à la Vue-des-Alpes.

Le 25 mai, le chancelier d'Etat Jean-Marie Reber a rencontré les médias autour des souvenirs de ses sept législatures au Château de Neuchâtel.

4.5. Evénements

Baselworld 2009

En date du 26 mars, le Conseil d'Etat in corpore s'est rendu à Baselworld, accompagné notamment par des représentants des médias, pour une visite d'une journée aux exposants neuchâtelois, qu'il a ensuite accueillis lors d'une réception officielle.

Inauguration officielle du nouveau bâtiment Campus Arc I

Le 15 mai, le Conseil d'Etat in corpore a pris part à la cérémonie officielle d'inauguration du nouveau bâtiment Campus Arc I, sis Espace de l'Europe, à Neuchâtel, regroupant le Conservatoire de musique neuchâtelois et le site neuchâtelois de la Haute école de musique de Genève. Cette grande manifestation a été organisée par l'Etat.

Vernissage des portraits de la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, du conseiller d'Etat Bernard Soguel et du conseiller d'Etat Roland Debély

Le 20 mai, le Conseil d'Etat in corpore a pris part à la salle des Chevaliers du Château de Neuchâtel à la cérémonie officielle du vernissage des portraits de la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du DECS, et du conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du DEC.

Une seconde cérémonie s'est tenue le 23 décembre pour l'accrochage du portrait du conseiller d'Etat Roland Debély, ancien chef du DSAS, en présence de ses anciens collègues du gouvernement. Le conseiller d'Etat Fernand Cuche, a pour sa part renoncé à faire réaliser son portrait.

Election Didier Burkhalter au Conseil fédéral

Le 16 septembre, jour de l'élection du conseiller fédéral en remplacement de M. P. Couchepin, démissionnaire, le Canton de Neuchâtel a été notamment représenté par le Conseil d'Etat in corpore, la présidente du Grand Conseil et le conseil communal de la ville de Neuchâtel. A l'issue de l'élection de M. Didier Burkhalter, le gouvernement neuchâtelois a offert en son honneur le traditionnel buffet dînatoire aux couleurs neuchâteloises. La réception s'est tenue au Palais fédéral en présence du Conseil d'Etat in corpore, des membres du Conseil fédéral, des parlementaires fédéraux, ainsi que de la famille et des invités du nouveau conseiller fédéral élu. La société des Neuchâtelois de Berne a également été associée à la manifestation.

En date du 24 septembre, le nouveau conseiller fédéral a été reçu officiellement par la population et les autorités du canton de Neuchâtel. La journée a débuté à Berne, où le nouveau conseiller fédéral Burkhalter accompagné de Pascal Couchepin, conseiller fédéral sortant, sont montés à bord du train spécial à destination de St Blaise-Lac. Les députés des chambres fédérales, les autorités cantonales et communales du canton ainsi que la famille et les invités du nouveau conseiller fédéral ont également pris place à bord. C'est sous un soleil estival et en fanfare que M. Didier Burkhalter a été accueilli à la gare de St Blaise-Lac par le président du Conseil d'Etat neuchâtelois, Jean Studer. Le cortège officiel, qui a défilé sous les chants des enfants, s'est rendu sur la place du port où, sous une tente, les autorités de Hauterive, Saint-Blaise et la Tène ont accueilli le nouveau conseiller fédéral. Le voyage s'est poursuivi sur le bateau « Fribourg » jusqu'à Neuchâtel. Ce sont cette fois-ci les autorités de la ville de Neuchâtel qui ont accueilli le nouvel élu au son de la fanfare

des amourins. Le cortège officiel composé de presque 800 personnes s'est ensuite rendu aux Patinoires du littoral par l'Avenue du 1^{er} mars sous les applaudissements d'une foule nombreuse, la fanfare militaire et les amourins encadrant le cortège. La partie officielle s'est déroulée devant plus de 1200 spectateurs (invités compris). Le chœur d'enfants « le coup du Joran » a accompagné toute la cérémonie en la ponctuant d'intervalles musicaux et la fanfare militaire a clôturé la partie officielle par l'hymne national. Pour clore les festivités, un buffet dinatoire a été offert à l'ensemble des convives et à la population présente dans la patinoire. Cette manifestation organisée conjointement par le canton, la ville de Neuchâtel, ainsi que les communes de Hauterive, de Saint-Blaise de La Tène a connu un réel succès.

Programme de législature et plan financier 2010-2013

Le 28 octobre 2009, le Conseil d'Etat in corpore a présenté son programme de législature et le plan financier 2010-2013, soit 5 mois après son entrée en fonction. Le Conseil d'Etat a décidé d'accélérer ses travaux afin de répondre à une demande de la CGF et de respecter la nouvelle procédure en matière de commission préalable afin de le présenter à la session de décembre 2009. Les travaux pour la réalisation de ce programme ont occupé le Conseil d'Etat qui s'est réuni à 5 reprises durant 7 jours entiers durant l'été et le mois de septembre. Quant aux travaux de rédaction, de relecture et d'impression, ils ont été réalisés durant le mois d'octobre.

5. CONFÉRENCES

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous service de l'économie.

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous service de l'économie.

6. TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

6.1. Résolutions

Les projets de résolution suivants ont été adoptés par le Grand Conseil:

09.165

Projet de résolution interpartis, du 29 septembre 2009, "Pour la sécurité, l'environnement et le respect de la volonté populaire: halte aux "gigaliners", pas de 60 tonnes sur les routes suisses!"

Cette résolution a été adoptée par 100 voix le 30 septembre, puis transmise à l'Assemblée fédérale le 2 octobre.

09.169

Projet de résolution interpartis adressée au Conseil fédéral, du 29 septembre 2009, "Sortir de la crise laitière"

Cette résolution a été adoptée par 103 voix le 30 septembre, puis transmise au Conseil fédéral le 2 octobre.

09.178

Projet de résolution de la commission des affaires extérieures, du 3 novembre 2009, "Coordination intercantonale de la haute surveillance HEP-BEJUNE – Instauration d'une commission interparlementaire de contrôle (CIC) HEP-BEJUNE"

Cette résolution a été adoptée par 99 voix le 4 novembre, puis transmise au Conseil d'Etat le 23 novembre.

6.2. Recommandations

Les recommandations suivantes, adoptées par le Grand Conseil en 2008, sont encore en attente d'une réponse du Conseil d'Etat:

08.137

Recommandation du groupe socialiste, du 20 février 2008, "La culture indispensable à la vie et à l'image de notre canton coûte cher, donnons-lui les moyens d'exister"

Cette recommandation a été adoptée par 55 voix contre 52 le 19 mars 2008, puis transmise au Conseil d'Etat le 7 avril 2008.

08.165

Recommandation du groupe socialiste, du 27 mai 2008, "Politique d'information suite à l'initiative non au démantèlement de l'utilité publique"

Cette recommandation a été adoptée, non combattue, le 25 juin 2008, puis transmise au Conseil d'Etat le 28 juillet 2008.

Les recommandations suivantes ont été adoptées par le Grand Conseil en 2009:

08.212

Recommandation interpartis de gauche, du 2 décembre 2008, "Tenue d'Etats généraux de la santé"

Cette recommandation a été adoptée par 71 voix contre 30 le 28 janvier, puis transmise au Conseil d'Etat le 5 février.

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 08.212, du 19 août.

09.147

Recommandation du groupe socialiste, du 23 juin 2009, "Mesures urgentes pour faire face à la crise et à ses conséquences pour le canton"

Cette recommandation a été adoptée par 61 voix contre 36 le 2 septembre, puis transmise au Conseil d'Etat le 17 septembre.

09.172

Recommandation des groupes socialiste et PopVertsSol, du 29 septembre 2009, "Pour une campagne des autorités cantonales conforme aux décisions du Grand Conseil"

Cette recommandation a été adoptée par 56 voix contre 53 le 30 septembre, puis transmise au Conseil d'Etat le 22 octobre.

6.3. Motions, motions populaires et de communes

Récapitulatif

Motions adoptées en attente d'une réponse	Prési- dence	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Totaux
Etat au 31 décembre 2008	2	13	12	26	5	10	68
Etat au 31 décembre 2009	1	13	13	28	7	13	75

Les motions en attente d'une réponse sont les suivantes:

a) Motions adoptées en 2009

08.203

Motion Baptiste Hurni, du 4 novembre 2008, "Pour des prêts d'études sociaux"

DSAS

Motion acceptée le 28 janvier 2009.

Le traitement de cette motion est prévu dans le cadre des travaux qui seront menés en vue de réaliser une révision de l'actuelle loi cantonale sur les bourses. Cette révision est induite par le Concordat intercantonal sur l'harmonisation des bourses qui a été adopté en juin 2009 au niveau suisse par la CDIP et qui doit faire l'objet d'une ratification par le Grand Conseil neuchâtelois, prévue au 1^{er} semestre 2010. Après ratification de cet accord, le Conseil d'Etat proposera une révision législative dans un calendrier qui doit être encore précisément détaillé.

09.106

Motion du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "Soutien à l'assainissement des bâtiments: c'est bon pour les économies d'énergie, la diminution des rejets de CO₂ et pour la relance dans le canton"

DGT

Motion acceptée le 18 février 2009.

Concernant les bâtiments de l'Etat, une première évaluation sur quelque 90 bâtiments a été réalisée, en 2009, pour déterminer l'état d'entretien de ceux-ci. Cette évaluation a permis de détecter les immeubles pour lesquels des mesures prioritaires devraient être prises. C'est dans ce cadre-là que les mesures d'assainissement seront entreprises. Afin d'étayer cette première analyse, une seconde évaluation, plus détaillée, doit avoir lieu.

Concernant les bâtiments privés, la Confédération a lancé dès janvier 2010 un programme de subvention pour l'assainissement énergétique des bâtiments. D'autre part, et avec ses propres budgets, le canton continue de subventionner les installations du bâtiment utilisant des énergies renouvelables.

Cette motion sera traitée dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

08.128

Motion Claude Borel, du 30 janvier 2008, "Hautes écoles neuchâteloises: coordination de la restauration et de l'hébergement"

DECS

Motion acceptée le 18 février 2009.

Depuis 2008, la nouvelle gérance en charge de la restauration des étudiants a été chargée de l'exploitation du restaurant de la Cité universitaire et des cafétérias de l'Université (Facultés des lettres et sciences humaines, des sciences et du droit). L'exploitation ne se limite donc plus à la seule Cité universitaire mais a été étendue à l'ensemble des cafétérias universitaires.

Il est en outre rapidement apparu que le bâtiment TransEurope (Campus Arc 2) devrait disposer de services de restauration desservant les besoins de l'ensemble des étudiants de niveau HES présents sur le plateau de la gare. Dans ce contexte, il faudra porter une attention toute particulière à

créer des synergies avec les installations de la Cité universitaire déjà existantes. Comme cela a été fait pour l'Université, la cafétéria du bâtiment TransEurope devra être considérée comme une "antenne" de la Cité universitaire.

En outre, dans l'optique d'étendre les activités de la Cité universitaire, que ce soit au niveau du logement ou de la restauration, à l'ensemble des étudiants du tertiaire, un membre de la Direction générale de la HE-Arc participe désormais aux séances de la Commission de gestion de la Cité universitaire.

Des réflexions devront être menées avec les acteurs locaux concernés pour évaluer dans quelle mesure la coordination du logement peut-être améliorée.

08.133

Motion du groupe socialiste, du 19 février 2008, "Une chambre à soi en Etablissement médico-social (EMS)"

DSAS

Motion acceptée le 18 février 2009.

La motion demande que le Conseil d'Etat favorise l'accessibilité à la chambre simple pour les résident-e-s en hébergement de longue durée dans les EMS du canton.

Le Conseil d'Etat traitera la motion dans le rapport au Grand Conseil présentant la nouvelle planification médico-sociale qu'il entend soumettre au Grand Conseil lors de la présente législature.

08.135

Motion Alain Bringolf, du 19 février 2008, "Valoriser l'espéranto"

DECS

Motion acceptée le 18 février 2009.

Une rencontre a eu lieu en décembre 2009 avec le premier signataire de la motion et une représentante des milieux espérantophones. Le Conseil d'Etat devrait être saisi de propositions destinées à donner suite à la motion dans le courant de l'année 2011.

09.127

Motion du groupe socialiste, du 31 mars 2009, "Manque de médecins et promotion du médecin de famille – Quid dans le canton de Neuchâtel"

DSAS

Motion acceptée le 24 juin 2009.

La motion du groupe socialiste traite une problématique à laquelle le Conseil d'Etat est très sensible et qu'il entend traiter au cours de la présente législature. Sur le plan fédéral, le législateur a décidé, dans le cadre de la LAMal, de ne plus soumettre les médecins généralistes à la limitation à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire. Une réforme de cette même loi visant à promouvoir les réseaux de soins est également en discussion devant les chambres fédérales. Outre les programmes intercantonaux auquel il participe, le Conseil d'Etat agit concrètement sur le plan cantonal. Ainsi a-t-il décidé de tenter une expérience sur le site hospitalier de Val-de-Travers en développant une "plate-forme régionale de santé" inaugurée officiellement à mi-juin 2009. Il s'agit en l'occurrence de créer une synergie entre des cabinets de médecins installés à l'intérieur des murs de l'hôpital, la policlinique, le Centre de traitement et de réadaptation et le SMUR. Le projet est en cours de réalisation. L'objectif est d'augmenter l'effectif des médecins généralistes actifs dans la région en espérant qu'une fois leur parcours de formation terminé, les assistants ayant passé par Val-de-Travers seront plus enclins à s'y installer.

Le Conseil d'Etat fera le bilan de ces différentes mesures dans le courtant de la présente législature et le présentera au Grand Conseil.

09.151

Motion des groupes PopVertsSol et socialiste, du 23 juin 2009, "Révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage/sauvegarde de l'emploi dans le canton de Neuchâtel"

DEC

Motion acceptée le 24 juin 2009.

Le Conseil d'Etat a formé différentes demandes auprès la Confédération, en lien notamment avec le nombre maximum d'indemnités journalières et la réduction de l'horaire de travail. Un rapport sera présenté fin 2010.

08.157

DECS

Motion Caroline Gueissaz, Doris Angst et Johanne Lebel Calame, du 30 avril 2008, "Un accès au bilinguisme pour tous"

Motion acceptée le 30 septembre 2009.

Cette motion est traitée actuellement et une réponse sera faite d'ici à l'automne 2011 dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues, en cours d'élaboration.

Une table des matières de ce concept des langues a déjà pu être soumise au chef de département fin 2009. L'étude de filières bilingues au secondaire 1 (degrés actuels 7-8-9) y est mentionnée et pourra être approfondie durant l'année 2010.

La réponse sera basée notamment sur l'expérience pilote de l'enseignement de l'allemand par immersion faite par le Centre du Bas-Lac, les filières bilingues du secondaire 2, ainsi que sur les réflexions menées par le groupe de travail constitué dans le but de répondre à la motion 01.135.

08.163

DEC

Motion François Cuche, du 27 mai 2008 "Insertion professionnelle des personnes touchées par une invalidité"

Motion acceptée le 4 novembre 2009.

La motion est en cours d'examen. Son traitement se fera dans le cadre d'une réflexion interdépartementale.

08.171

DGT

Motion Laurent Debrot, du 25 juin 2008, "Pour la création d'un fonds TransRUN"

Motion acceptée le 4 novembre 2009.

Les travaux ont débutés afin de mettre sur pied un fonds pour le TransRUN. Sur le plan juridique, la création d'un tel fonds ne pose pas de problème particulier. Par contre, sur le plan financier, l'alimentation de ce fonds fait l'objet d'une analyse approfondie. La question du champ d'application est également à l'étude au sein de l'administration: le fonds doit-il s'adresser uniquement au TransRUN ou à la politique des transports en général?

Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre une réponse au Grand Conseil en 2010.

b) Motions adoptées antérieurement

Les motions suivantes, adoptées antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

81.151

DGT

Motion Pierre-André Delachaux, du 18 novembre 1981, "Cantonalisation de la route Couvet-Mauborget"

Motion acceptée le 16 octobre 1985.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

92.127

DEC

Motion Fernand Cuche (Lignières) (primitivement déposée par Gérard Berger), du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier"

Motion acceptée le 29 mars 1995.

Le contrat-type a été édicté le 14 octobre 2009 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Le Conseil d'Etat proposera donc le classement de cette motion dans le cadre d'un rapport qui sera soumis au Grand Conseil d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2010.

94.122**Motion Laurence Boegli, du 22 juin 1994, "Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton"**

DGT

Motion amendée acceptée le 27 mars 1996.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

95.124**Motion Michel Schaffter, du 15 mai 1995, "Quelle médecine scolaire pour demain?"**

DECS

Motion amendée acceptée le 22 mai 1996.

Une proposition de mise en œuvre dans le cadre de la PSAJ a été mise en consultation avec le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches en 2004 (rapport 04.033 "Deuxième volet de désenchevêtrement entre l'Etat et les communes"). Compte tenu des réactions négatives des communes, le projet a été retiré du désenchevêtrement et du rapport 04.033. Depuis 2005, le financement de la médecine scolaire a été confié exclusivement aux communes, hormis les activités de coordination. Dans ce cadre, le service de la santé publique organise 1 à 2 fois par année des séances avec l'ensemble des médecins scolaires et participe à l'organisation de rencontres à thème ou d'après-midi de formation continue.

Par ailleurs, une commission cantonale de médecine scolaire a été créée en 2006. Composée de quatre médecins scolaires et de représentants du service cantonal de la santé publique, cette dernière a pour objectif de favoriser la coordination en matière de médecine scolaire. Cette commission a participé à l'élaboration des nouvelles directives de médecine scolaire du 11 juin 2007 ainsi qu'à la révision des principaux documents: rapport annuel, contenu des visites de santé, dossier santé de l'élève, etc. Les nouvelles directives prévoient moins de visites de santé systématiques et plus de temps à disposition pour le traitement de cas particuliers et/ou des activités de promotion de la santé. La commission va continuer son travail de coordination en proposant des protocoles communs sur divers sujets identifiés comme prioritaires par les médecins scolaires.

Un rapport sera adressé au GC au plus tard en 2011.

Les objectifs de la motion continueront d'être poursuivis dans le cadre des travaux de la commission cantonale de médecine scolaire mais en rappelant que la compétence de ce domaine appartient en premier lieu aux communes. En fonction de l'avancement dans l'atteinte des objectifs, un rapport pourrait être adressé au Grand Conseil durant cette législature.

96.116**Motion du groupe libéral-PPN "Pénurie d'organes humains à transplanter"**

DSAS

Motion acceptée par le Grand Conseil le 25 juin 1997.

Le Conseil d'Etat a répondu formellement à la motion dans le cadre du rapport d'information 09.016 "Planification sanitaire 2004-2008" qu'il a adressé au Grand Conseil à la fin de la précédente législature. Il a proposé son classement considérant que la Suisse dispose, depuis le 1er juillet 2007, d'une réglementation fédérale complète et d'un cadre légal uniforme en matière de médecine de transplantation qui représentent un espoir pour remédier au problème que soulève la motion. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport à la session de juin 2009. Il a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le Conseil d'Etat examinera prochainement la manière dont il entend répondre à cette motion en tenant compte des remarques formulées par le Grand Conseil.

97.116**Motion Claude Borel, du 12 février 1997, "Transjurassien Express?"**

DGT

Motion acceptée le 25 juin 1997.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

- 95.154** DGT
Motion Michel Barben, du 20 novembre 1995, "Vitalité des zones rurales"
Motion amendée acceptée le 25 juin 1997.
Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.
- 96.121** DGT
Motion Michèle Berger-Wildhaber, du 22 mai 1996, "Examen des projets de constructions et d'entretiens cantonaux"
Motion amendée acceptée le 4 février 1998.
Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.
- 97.109** DGT
Motion Jean-Gustave Béguin, du 10 février 1997, "Aide à l'utilisation et à l'innovation pour la promotion du bois indigène comme matériaux de construction"
Motion acceptée le 20 mai 1998.
Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.
- 97.114** DGT
Motion Pierre Bonhôte, du 12 février 1997, "Vieillesse de nos infrastructures"
Motion acceptée le 19 janvier 1999.
Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.
- 97.129** DJSF
Motion Roland Debély, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé"
Motion amendée acceptée le 19 janvier 1999.
Aucune démarche n'a été entreprise si ce n'est de solliciter en 2007 le classement de cette motion totalement obsolète en regard des dispositions légales actuelles et des perspectives évoquées sous la motion 07.200.
Nous réitérons notre proposition de classement que le Grand Conseil a refusé lors de sa session d'avril 2007.
- 97.141** DGT
Motion du groupe libéral-PPN, du 29 septembre 1997, "Les eaux pluviales et les petits cours d'eau, quelle politique?"
Motion amendée acceptée le 3 février 1999.
L'objet de la motion a été étudié dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux. La loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) a été finalisée par le Conseil d'Etat fin 2009 et fera l'objet d'une consultation avant d'être présentée au Grand Conseil.
Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre au Grand Conseil la LPGE et le traitement de cette motion fin 2010.

97.143**Motion Pierre-Alain Brand, du 17 novembre 1997, "Pistes cyclables dans le district de Boudry"**

DGT

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

98.105**Motion du groupe socialiste, du 2 février 1998, "Pour un nouvel aménagement du temps de travail dans les services et institutions qui dépendent du budget de l'Etat"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 24 mars 1999.

Le Conseil d'Etat a déjà entrepris de nombreuses mesures visant à réaménager le temps de travail dans l'administration. Comme évoqué plus haut sous la motion 07.128, il a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les relations entre l'administration et les usagers. La question de l'aménagement du temps de travail devra être reprise dans ce contexte.

A mettre en relation avec les motions 07.128, 07.116 et le postulat 07.136.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

98.127**Motion Adrien Laurent, du 23 mars 1998, "Tuteurs professionnels et tutelles"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 22 mars 2000.

Le projet de réforme de l'autorité tutélaire mis en consultation par le Conseil d'Etat en automne 2007 n'a pas trouvé de soutien auprès des partenaires consultés.

La motion trouvera donc réponse lors de la mise en application du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte adopté par les Chambres fédérales en décembre 2008. La date d'entrée en vigueur n'est pas encore fixée mais devrait être prochainement arrêtée pour le 1^{er} janvier 2013.

Un rapport du Conseil d'Etat sera vraisemblablement présenté au Grand Conseil durant la présente législature.

99.117**Motion Bernard Soguel, du 24 mars 1999, "La politique culturelle: une volonté du canton"**

DECS

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement de la motion.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. La motion devra ainsi être reprise dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Cette motion insiste sur la mise en œuvre par le Conseil d'Etat d'une politique culturelle déterminée. Cette politique a été mise en œuvre depuis plus de deux ans déjà. En principe subsidiaire à celle des villes et des communes, la politique culturelle du Conseil d'Etat est de plus en plus complémentaire, notamment pour les activités et institutions d'envergure cantonale, nationale et internationale.

En effet, la politique de "l'arrosoir" a été progressivement abandonnée pour être remplacée par une politique plus ciblée. Ces nouvelles orientations sont définies dans des axes prioritaires précisés dans le plan d'intention en matière de politique culturelle du Conseil d'Etat présenté au cours de l'année 2006:

Ce document, qui définit les principaux objectifs stratégiques de la politique culturelle qu'entend mener le Conseil d'Etat ces prochaines années, s'attache surtout au cadre d'intervention du canton, aux moyens, à la mise en œuvre. Ce rapport tient compte des appréciations et des positions qui ont été exprimées dans les différents lieux de réflexion et de débats, particulièrement le Forum d'avril 2003. Il tient également compte de l'évolution du paysage culturel, de la multiplication des acteurs et de l'offre. Il tient compte des nouveaux instruments à disposition des collectivités publiques et s'appuie sur les expériences actuelles de collaboration entre les collectivités publiques du canton. Il tient compte aussi des attentes du public. Il tient compte enfin d'une réalité économique qui contraint les collectivités de ce canton à effectuer des choix difficiles et, parfois, à définir de nouvelles priorités.

Ces quatre axes prioritaires sont les suivants:

- Soutenir les institutions ou manifestations phares et les centres de compétence nationaux
- Maintenir une vie culturelle diversifiée et une culture populaire vivante
- Favoriser les talents émergents
- Sensibiliser le corps enseignant et le jeune public

La volonté de développer une politique culturelle ambitieuse, capable de rayonner au-delà des frontières du canton, reste une priorité du Conseil d'Etat, malgré la malice des temps.

Le soutien à ces axes fait l'objet d'une concertation avec les villes. Il sera encore clarifié lors des négociations relatives à la répartition des tâches entre canton et villes dans le domaine culturel. Le canton, échelon intermédiaire entre les collectivités publiques locales et la Confédération se concentrera principalement sur les manifestations phares et les centres de compétences nationaux.

99.164

Motion du groupe libéral-PPN, du 10 novembre 1999, "Pour un travail à domicile dans la fonction publique"

DJSF

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le DJSF a piloté un groupe de travail qui a établi un premier concept et qui a effectué une enquête auprès du personnel sur la base de ce dernier. Ce premier projet n'a pas rencontré le succès escompté. Il a été retravaillé de manière à permettre des expériences-pilotes dans certains services, notamment au service des contributions.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

00.130

Motion du groupe radical, du 19 juin 2000, " Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton"

DEC

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

L'examen de cette motion sera repris dans le cadre des travaux relatifs à la définition des conditions-cadres et à la coordination des interventions de l'Etat en la matière. L'analyse tiendra compte de l'évolution récente considérable du capital-risque (création de Finergence, de Jade Invest, de Boost-X, réorientation de SOFIP SA) et de la nouvelle politique régionale de la Confédération, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Un rapport spécifique concernant la motion et le postulat 06.163 "Neuchâtel canton des jeunes créateurs-trices d'entreprises" sera soumis au Grand Conseil durant le 1^{er} semestre 2010.

Le retard dans le traitement du postulat est dû au fait que le traitement était initialement prévu dans le cadre de la révision de la loi sur la promotion de l'économie, reportée plusieurs fois en raison de l'évolution des conditions-cadres et du débat politique cantonal et fédéral.

00.124**Motion Jean-Marie Haefliger, du 22 mars 2000, "Justice des mineurs: structure centralisée ou par districts?"**

DJSF

Motion acceptée le 26 mars 2001.

Une réforme de ce secteur est en cours dans le cadre plus large de la réorganisation judiciaire.

Proposition de classement dans le rapport 09.038 "Organisation judiciaire" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de janvier 2010.

01.135**Motion du groupe libéral-PPN, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais"**

DECS

Motion amendée acceptée le 3 septembre 2002.

Le groupe de travail constitué dans le but de répondre à cette motion s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir un concept d'application, tout en étudiant la faisabilité d'un tel projet.

Le DECS poursuit en priorité les travaux relatifs à l'introduction de l'anglais, notamment en 7^e année préprofessionnelle. Cette introduction démarrera avec les classes de 5^e année primaire en même temps que les autres cantons romands, soit à la rentrée scolaire 2013.

Le rapport final, après consultation et validation auprès du groupe de travail, sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant de la législature. Il s'ensuivra un rapport pour le Grand Conseil dans le courant de l'année 2011.

Depuis le dépôt de cette motion, plusieurs études de marché et de faisabilité ont été menées, notamment par l'institut de recherches économiques et régionales de l'université de Neuchâtel (IRER), mandaté par le service de la promotion économique, et ont été présentées. Puis, dans l'ensemble du cadre de l'enseignement des langues à l'école obligatoire et en lien avec HarMoS et la Convention scolaire romande (CSR), la priorité a été donnée à l'introduction de l'anglais dans toutes les filières du secondaire 1, ainsi qu'à l'étude de l'introduction de l'anglais dès la 5^e, une première réponse pouvant être apportée à la motion.

Cette motion sera reprise dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues en cours d'élaboration. Nous pourrions donc y répondre d'ici l'automne 2011.

Notons également qu'au niveau cantonal, deux écoles privées se sont développées et couvrent actuellement les besoins d'un enseignement anglophone: l'International School of Neuchâtel pour le secteur primaire et la Saint-George's School pour le secteur secondaire 1.

Dans le concept cantonal des langues, nous privilégierons davantage l'étude de filières bilingues au secondaire 1 (degrés 7-8-9) accessibles à tous les élèves de l'école publique (motion 08.157), en lien notamment avec les filières bilingues déjà proposées au lycée.

01.156**Motion des groupes radical et libéral-PPN, du 19 novembre 2001, "Ouverture des marchés publics – Entreprises neuchâteloises lésées?"**

DGT

Motion amendée acceptée le 29 janvier 2003.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

02.112**Motion du groupe radical, du 19 mars 2002, "Pour une mobilité professionnelle intégrée"**

DGT

Motion amendée acceptée le 19 février 2003.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

02.118

DSAS

Motion Bernard Matthey, du 20 mars 2002, "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis"

Motion acceptée le 19 février 2003.

Le classement de la motion sera proposé au Grand Conseil au cours de la prochaine législature, sur la base des recommandations de la Commission cantonale des addictions (CCA). La composition de cette dernière s'est largement modifiée au début de la nouvelle législature et ses missions, dont fait partie le souci de la prévention de la consommation de stupéfiants, seront de cerner le mandat des organismes créés pour accompagner les personnes souffrant de dépendance.

02.127

DEC

Motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, du 13 juin 2002, "Ouvrir mieux sans travailler plus"

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Le Conseil d'Etat a répondu à cette motion et en a proposé le classement dans le cadre du rapport 08.023 "Commerce et établissements publics". La proposition de classement a été refusée par le Grand Conseil le 3 septembre 2008. Un rapport sera présenté au Grand Conseil durant le 1^{er} semestre 2010.

02.135

DECS

Motion Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann, du 24 juin 2002, "Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel"

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Suite au dépôt de la motion 02.135 et à son amendement, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail de réunir les informations nécessaires à une réponse circonstanciée. Placé sous la direction du chef/de la cheffe du service des affaires culturelles, ce groupe de travail a réuni des représentants de collectivités publiques et d'institutions concernées par le patrimoine horloger sous ses différentes facettes. Face aux difficultés posées par cette récolte d'informations, les sources étant très disparates et dispersées, il a été décidé d'effectuer une enquête menée par une chercheuse, engagée à 50% pour une année, sous mandat du MIH qui a assumé la direction du projet.

Il faut rappeler que la demande des motionnaires visait à recenser les ressources existantes ainsi que les possibilités de les accroître et d'améliorer leur exploitation. Cette intention s'inscrivait dans la perspective générale et globale d'une meilleure reconnaissance du patrimoine horloger du canton de Neuchâtel et d'une meilleure mise en valeur du potentiel touristique de ce dernier.

Les résultats détaillés de la recherche sont déposés dans leur intégralité à la bibliothèque du MIH et sont consultables sur rendez-vous. Ils comprennent, d'une part le rapport résumant les actions entreprises avec la synthèse de la recherche et, d'autre part toutes les fiches informatiques tirées de la base de données créée spécifiquement pour cette recherche. Cette base de données contient la liste des personnes et entreprises contactées, des documents photographiques, des coupures de presse, ainsi que différents autres documents réunis par la chercheuse au cours de son travail. L'inventaire réalisé est un échantillon plus que pertinent du patrimoine horloger neuchâtelois conservé dans le canton par des musées, des services communaux ou cantonaux et des particuliers. Pour compléter cet inventaire, le groupe de travail a dressé la liste des institutions et lieux dépositaires d'éléments significatifs du patrimoine horloger.

Cette liste comprend:

a) Les ressources muséales

De nombreux éléments du patrimoine horloger sont déjà proposés aux regards du public, notamment dans le cadre des musées. Parmi ces derniers, deux institutions se consacrent exclusivement à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine horloger neuchâtelois:

Le Musée d'horlogerie du Locle, Château des Monts

La vocation principale de ce musée est de présenter et mettre en valeur l'ensemble d'une collection consacrée à l'horlogerie. A cette fin, il organise régulièrement des expositions thématiques temporaires. Il est à relever que ce musée possède une importante collection de pièces neuchâtelaises, notamment en pendulerie. Il détient en outre des archives d'entreprises locales, d'historiens de l'horlogerie et d'horlogers de la région qui sont régulièrement exploitées par les chercheurs. Un restaurateur en horlogerie ancienne travaille sur la collection.

Le Musée International d'Horlogerie (MIH), La Chaux-de-Fonds

Cette institution est structurée en trois départements distincts bien qu'intimement liés.

- Le musée: celui-ci a pour but la sauvegarde et la mise en valeur d'un très important patrimoine horloger, régional pour une grande part, ceci principalement par l'organisation d'expositions temporaires de même que par la présentation permanente d'un panorama de la production horlogère.
- Le Centre de restauration en horlogerie ancienne: ce centre regroupe des artisans qui restaurent et entretiennent les pièces de la collection. De plus, ils interviennent pour des tiers, à des conditions très strictes, sur des horloges, montres et automates de grand intérêt historique et technique. Ce service est un atout majeur qui mériterait d'être encore plus connu.
- Le Centre d'études "L'homme et le temps": ce département réunit, dans la plus importante bibliothèque spécialisée d'Europe, des documents originaux, des archives privées, des archives d'entreprises et d'associations professionnelles, des périodiques horlogers des cinq continents, une riche iconographie, une unique collection de catalogues des ventes, des manuscrits et naturellement des sources imprimées. Il organise, en principe tous les deux ans, des colloques sur le thème de la mesure du temps et de l'horlogerie. Enfin, les éditions "L'homme et le temps" du MIH publient régulièrement des ouvrages consacrés à l'horlogerie et à son histoire.

D'autres institutions du canton conservent des collections ou des objets du patrimoine horloger neuchâtelois. Signalons notamment:

- Le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, avec en particulier les automates androïdes de Jaquet-Droz;
- Le Musée régional et artisanal du Val-de-Travers à Môtiers qui présente un atelier horloger dans son intégralité;
- Le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds et le Musée paysan présentent deux belles chambres de ferme avec établis horlogers et outillages;
- Des musées régionaux conservent également quelques pièces du patrimoine horloger neuchâtelois. On citera, entre autres: le Château de Valangin, le Musée de La Sagne et celui de l'Areuse à Boudry.

A ces institutions publiques, il faut ajouter les musées privés d'entreprises qui s'ouvrent aux visiteurs sur rendez-vous. Le musée de la société Girard-Perregaux est actuellement le plus présent dans l'offre culturelle et bénéficie même d'une signalétique routière.

b) Les autres ressources

Tous les éléments liés au patrimoine horloger ne sont pas exposés dans les vitrines des musées. Il existe d'autres sources, moins visibles ou accessibles pour le grand public et exploitées généralement par des amateurs avertis ou des spécialistes. Il faut mentionner ici:

- Les archives communales des villes industrielles du Haut du canton, du Val-de-Travers (Môtiers, Fleurier), du Val-de-Ruz (Fontainemelon), de même que les archives cantonales contiennent une part importante de ce patrimoine horloger. Cette précieuse source d'informations est régulièrement exploitée par les étudiants et les chercheurs.
- Le Département audiovisuel (DAV) de la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds conserve des archives photographiques ainsi que des films anciens dont un grand nombre revêt un indéniable intérêt historique et socio-ethnologique.
- Le Service de la protection des monuments et sites a réuni ces dernières années, par ses inventaires architecturaux, un très important corpus de bâtiments industriels et préindustriels liés à l'horlogerie.

- Les archives d'entreprises, accessibles pour certaines, demandent à être encore systématiquement explorées.

Enfin, viennent s'ajouter à cette liste, toutes les collections de pièces d'horlogerie ou d'archives identifiées lors de l'enquête chez des particuliers et des entreprises, et intégrées à la base de données créée par le MIH.

En ce qui concerne les interrogations des motionnaires sur l'exploitation des ressources existantes, les réponses suivantes peuvent être apportées.

Projets déjà entrepris

De très nombreux projets sont en cours. Dans le cadre d'un aperçu représentatif, on peut cependant retenir les éléments ci-dessous:

- Les expositions, colloques et autres animations, accompagnés ou non de publications, des institutions muséales.
- Les mémoires et autres recherches de l'Université de Neuchâtel.
- Les publications récentes de types monographies, romans ou études dont nous citons quelques sujets:

Daniel JeanRichard (L'invention de l'horloger: De l'histoire au mythe de Daniel JeanRichard), Roskopf (Une histoire de famille), un corpus et une histoire des horlogers du Locle (Répertoire des horlogers loclois: XVIIe-XXe siècles), les actes de colloque et le catalogue d'exposition liés à l'électrification de l'heure (Electricité et horlogerie, une (r)évolution de société suivi du catalogue "L'heure électrique" – Matthias Hipp et FAVAG y sont largement évoqués par exemple), des histoires d'entreprises (Girard-Perregaux: manufacture depuis 1791 – Tissot 150 ans d'histoire 1853-2003),

Enfin, il faut intégrer, à cette catégorie de projets, le travail entrepris dans le cadre de la candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des villes horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Couronnée de succès, il est évident que cette ambitieuse entreprise serait la mieux à même de répondre aux attentes des motionnaires. Comme indiqué ci-dessus, le canton a participé à la préparation du dossier par l'intermédiaire de l'OPMS. Il a également apporté une contribution financière, par le biais du Fonds d'encouragement des activités culturelles de 30.000 francs

Pour une valorisation encore plus soutenue du patrimoine horloger, le groupe de travail a élaboré quelques pistes dont certaines ont déjà été concrétisées.

Un ouvrage de référence

Des études, travaux universitaires et autres ouvrages paraissent régulièrement sur l'un ou l'autre thème lié à l'horlogerie neuchâteloise. Il manquait cependant un ouvrage de synthèse. Réunissant une vision globale de ce patrimoine unique (histoire économique, sociale, architecturale et technique), construit autour d'un fil rouge qui est l'évolution technique de l'horlogerie et ses répercussions sur l'évolution artistique et architecturale (manufactures, villes et villages) du canton de Neuchâtel, cet ambitieux projet a été confié à des auteurs spécialistes des domaines concernés. Une dizaine de chercheurs et plusieurs musées du canton ont collaboré dans ce cadre L'OPMS a assumé, avec l'Institut d'histoire de l'Université, la direction scientifique, et une partie de la rédaction de cet ouvrage, dont le contenu rigoureux, devrait convenir à un grand nombre de lecteurs et de personnes intéressées par l'histoire de ce canton. En effet, il comporte également des illustrations attractives en regard d'articles brefs mais précisément documentés aptes à faire rayonner l'histoire et la tradition horlogères neuchâteloises en Suisse aussi bien qu'à l'étranger. Cet ouvrage a été financé les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, par le Canton et la Loterie romande, ainsi que par des partenaires privés et publié par les Editions de la Châtière à Chézard.

Projet à venir en fonction des moyens mis à disposition en termes de ressources humaines et financières

La création d'un label

Un signe d'identification et de réunification pourrait être trouvé sous la forme d'un label destiné aux institutions publiques et privées, aux industriels et fabricants, aux propriétaires d'immeubles, etc., à l'exemple des fameux "Q" de l'industrie touristique suisse.

Cette identification en qualité de "**site du patrimoine horloger neuchâtelois**" serait garantie par une commission chargée de son octroi à qui de droit. La mise en place de ce label ne vise pas à la constitution d'un itinéraire touristique mais bien plus à une reconnaissance historique et patrimoniale des lieux horlogers. Il est cependant bien évident que des guides touristiques pourraient en faire état et en présenter certains aspects. La documentation réunie pour cette identification pourrait se retrouver sur un site Internet (Tourisme neuchâtelois par exemple), sur un CD-Rom ou sur un DVD retraçant l'histoire de cette industrie. Pour ce projet il convient de dire que comme pour l'ouvrage de référence, des partenaires financiers privés devraient être approchés tant il est vrai que des entreprises actives dans le domaine de l'horlogerie seraient susceptibles de s'y intéresser. On relève en effet, que la recherche d'identité et d'appartenance à une région historiquement reconnue comme patrie de l'horlogerie et de la précision est un constant souci des grandes marques et manufactures présentes dans le canton.

La commission susceptible d'octroyer le droit d'obtention du label pourrait dépendre du service des affaires culturelles de l'Etat et être constituée de membres issus des milieux des musées, des hautes écoles (Université et HE), des groupements professionnels horlogers (FH et convention patronale) et du tourisme. Il a été estimé que la première étape consistant à créer et promouvoir le label ne devrait pas excéder 50.000 francs. Une extension future sous la forme d'un site Internet, d'un CD-Rom ou d'un DVD doit se chiffrer de façon indépendante et intervenir après la mise en place du concept général du label. C'est dans cette phase que des partenaires privés devraient être impliqués.

En conclusion sur ce point, il faut cependant garder à l'esprit que le caractère même de l'horlogerie n'attirera pas un tourisme de masse avec lequel il ne serait de toute manière pas compatible. Par contre, on peut donc avancer qu'il manque peu d'éléments matériels pour mettre en valeur le patrimoine horloger. Il s'agit surtout de travailler sur des éléments immatériels liés à la perception que les habitants de notre région ont de leur canton.

02.136

Motion populaire de la section locloise du parti libéral-PPN, du 10 juillet 2002, "A quand le bout du tunnel?"

DGT

Motion acceptée le 26 mars 2003.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

02.153

Motion du groupe PopEcoSol, du 4 septembre 2002, "Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles"

DSAS

Motion amendée acceptée le 30 avril 2003.

Le Conseil d'Etat avait pensé dans un premier temps traiter cette problématique dans le cadre du projet de réponse à l'initiative populaire "Fumée passive et santé", accepté en novembre 2008 par le Grand Conseil. Cependant, ne souhaitant pas mélanger les deux problématiques. Il y a toutefois finalement renoncé.

Un rapport sera donc soumis au Grand Conseil dans le courant de la présente législature

02.154

Motion de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 5 septembre 2002, Initiative communale "Taxe sur les déchets"

DGT

Motion acceptée le 25 juin 2003.

L'examen de cette problématique s'est fait dans le cadre du nouveau système de financement de la gestion des déchets urbains intégrant la taxe au sac.

Le rapport du Conseil d'Etat est actuellement en consultation auprès de la commission cantonale de gestion des déchets. Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre au Grand Conseil ce rapport fin 2010. Il contiendra la demande de classement de cette motion.

02.165**Motion populaire Pierre-François Sieber et Jean-Michel Gaberell, du 26 novembre 2002, "Taxe sur les déchets"**

DGT

Motion acceptée le 25 juin 2003.

L'examen de cette problématique s'est fait dans le cadre du nouveau système de financement de la gestion des déchets urbains intégrant la taxe au sac.

Le rapport du Conseil d'Etat est actuellement en consultation auprès de la commission cantonale de gestion des déchets. Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre au Grand Conseil ce rapport fin 2010. Il contiendra la demande de classement de cette motion.

03.118**Motion de la commune de Savagnier, du 5 mars 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de la motion a été étudié dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux. La loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) a été finalisée par le Conseil d'Etat fin 2009 et fera l'objet d'une consultation avant d'être présentée au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre au Grand Conseil la LPGE et le traitement de cette motion fin 2010.

03.126**Motion de la commune de Dombresson, du 8 mai 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de la motion a été étudié dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux. La loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) a été finalisée par le Conseil d'Etat fin 2009 et fera l'objet d'une consultation avant d'être présentée au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre au Grand Conseil la LPGE et le traitement de cette motion fin 2010.

03.130**Motion de la commune de Villiers, du 10 juin 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de la motion a été étudié dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux. La loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) a été finalisée par le Conseil d'Etat fin 2009 et fera l'objet d'une consultation avant d'être présentée au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre au Grand Conseil la LPGE et le traitement de cette motion fin 2010.

04.121**Motion du groupe libéral-PPN, du 24 février 2004, "Le RUN – une vision pour demain – quelles conséquences financières?"**

DGT

Motion acceptée le 28 avril 2004.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

03.176**Motion du groupe PopEcoSol, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 29 juin 2005.

Cette motion, dont les préoccupations rejoignent le postulat 05.177, a fait l'objet de réflexions menées par plusieurs départements dans la mesure où la problématique des working poor relève non seulement du domaine social mais aussi des secteurs de l'emploi ou d'autres encore, comme celui des contributions (notion de revenu disponible). L'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel a rendu un rapport mettant en évidence plusieurs pistes à explorer pour lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres, autour de plusieurs axes d'intervention: a) aide sociale / fiscalité ; b) modèle tessinois (PC famille); c) assurance APG de niveau cantonal. Les travaux doivent se poursuivre dans le cadre des conclusions du Rapport Idheap-Compas management sur le "recentrage de l'aide sociale". Toutes les éventuelles solutions sont toutefois difficiles à mettre en œuvre en raison de la situation délicate des finances publiques cantonales et tant qu'un vaste désenchevêtrement n'aura pas eu lieu dans le secteur social.

04.157**Motion populaire du parti socialiste du Littoral neuchâtelois, du 26 août 2004, "Ligne CFF Gorgier Neuchâtel: Non à la dégradation des prestations"**

DGT

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

04.174**Motion populaire Myriam Rais-Liechti, du 30 septembre 2004, "Pour que les crèches puissent continuer d'exercer"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

Le Conseil d'Etat a déjà pris un certain nombre de mesures allant dans le sens de la motion (assouplissement des normes notamment). Parallèlement, le projet de loi sur l'accueil des enfants instituant le bon d'accueil (LAE) mis en consultation par le Conseil d'Etat n'a pas obtenu le soutien des principaux partenaires concernés. Le Conseil d'Etat a donc décidé de reprendre les négociations avec ces derniers afin de trouver un accord avec eux, notamment dans le but de proposer des modifications qui tiennent compte des remarques formulées durant la procédure de consultation.

Un rapport devrait être présenté au Grand Conseil dans le courant de l'année 2010.

05.108**Motion Gisèle Ory, du 25 janvier 2005, "Pour un traitement équitable des remises d'impôts"**

DJSF

Motion acceptée le 28 mars 2006.

L'article 29a de la Constitution fédérale, acceptée en votation populaire le 12 mars 2000, prescrit que toute personne a droit à ce que sa cause soit jugée par une autorité judiciaire. Par l'adoption de la loi sur le Tribunal administratif fédéral (LTAF), du 17 juin 2005, la loi sur l'impôt fédéral direct a été modifiée en ce qui concerne le traitement des demandes de remises. La nouvelle disposition prévoit que les voies de droit doivent également être ouvertes pour les contribuables qui entendent recourir contre les décisions de l'autorité compétente. Il en va de même pour les demandes de remises en matière d'impôt cantonal et communal.

La loi sur les contributions directe (LCdir) a été adaptée en conséquence par le Grand Conseil le 4 novembre 2008.

Dans son rapport 08.041 "Impôts directs" à l'appui de cette modification de la LCdir, le Conseil d'Etat a proposé le classement de cette motion, classement que le Grand Conseil a refusé.

Cette motion fera donc l'objet d'une nouvelle appréciation et un rapport sera remis au Grand Conseil en 2011.

04.172**Motion Patrick Erard, du 28 septembre 2004, "Obésité et activité physique"**

DECS

Motion acceptée le 29 mars 2006.

Les démarches entreprises dans le canton pour tenter de lutter contre le phénomène de l'excès pondéral, voire de l'obésité ont été entreprises avant la motion, ce problème d'actualité n'ayant laissé personne insensible. La promotion de la santé étant de la responsabilité de tous les acteurs, le manque d'exercice physique ne saurait résoudre, à lui seul, ce problème. La défense de l'éducation physique a toujours été une priorité pour le service des sports. Dès 2004, alors que les autorités avaient donné un signe fort en repositionnant le sport, la collaboration avec le service de la santé s'est renforcée, de même qu'avec la Ville de la Chaux-de-Fonds qui développait un concept intéressant, nommé Eq'kilos, visant à appréhender le phénomène de la surcharge pondérale de manière globale. Par ailleurs, diverses offres ont été proposées sur tout le territoire, à l'instar de Midi Tonus ou dès 2005 des concours à l'intention des communes et des écoles (La Suisse bouge - les écoles bougent).

La question de la réintroduction de la troisième heure d'éducation physique au degré 9 a été reprise, à la demande de l'ANEPS, au sein d'un groupe de travail piloté par la cheffe du DECS. Diverses pistes ont déjà été évoquées pour permettre de combler cette période qui ne figure plus à la grille-horaire. L'offre de camps à caractères sportifs, déjà très vaste dans le cadre de Jeunesse et Sport, a été enrichie notamment d'un camp polysportif et diététique pour enfants en surpoids. Par ailleurs, le sport scolaire facultatif a été réintroduit en 2007. Quant au secteur privé, il n'a pas été oublié, puisque dans le cadre de Midi Tonus, la majorité des cours sont proposés par des fitness ou autres clubs privés. La promotion du sport, au sens large du terme, est une préoccupation nationale, puisque la Confédération vient de reconnaître l'importance de la polysportivité en lançant son programme J+S Kids destinés aux 5-10 ans. Notre canton s'est montré de suite très actif dans ce domaine. Enfin, une collaboration avec le service de la santé publique existe déjà et sera étendue aux pédiatres et aux médecins scolaires dans le cadre du programme "Alimentation et activité physique".

A préciser que si les nombreuses actions réalisées ces dernières années avaient déjà permis de répondre à cette motion dans les délais légaux, l'échéance n'a pas été respectée en raison de la réflexion DECS/ANEPS qui nous a donné l'occasion de prendre en considération tous les aspects touchant à la promotion de l'activité physique.

A l'issue des travaux du groupe de travail mené sous l'ancienne législature, un rapport a été élaboré par la cheffe du service cantonal des sports (SSPO). Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport en question lors de sa séance du 20 mai 2009. Il n'a toutefois pas pris position sur les propositions contenues dans ce rapport qui répond toutefois aux attentes de la motion Patrick Erard 04.172.

Un rapport destiné au Grand Conseil sur la politique sportive dans le canton sera transmis au Grand Conseil lors de cette législature.

04.180

Motion Armand Blaser, du 3 novembre 2004, "Diesel et filtres à particules"

DGT

Motion acceptée le 31 mai 2006.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

06.152

Motion interpartis, du 3 octobre 2006, "Pour des places d'apprentissage accessibles"

DECS

Motion amendée acceptée le 4 octobre 2006.

Cette motion rejoint les préoccupations du DECS qui n'a pas attendu cette intervention parlementaire pour mettre en place une série de mesures allant dans le sens des motionnaires: la limitation des charges et contraintes administratives aux seules exigences des bases légales fédérales, plusieurs actions visant à favoriser les liens entre écoles et entreprises, l'encouragement à créer des réseaux d'entreprises formatrices afin de favoriser la mobilité des apprenants, la sensibilisation des conseillers des OROSP aux réalités de la formation professionnelle. S'ajoutent à diverses mesures un vaste concept de démarchage de places d'apprentissage soutenu financièrement par la Confédération ainsi que les efforts de promotion de la formation professionnelle, notamment au travers du Salon des métiers Capa'cité.

De plus, les objectifs stratégiques relatifs à l'avenir de la formation professionnelle, adoptés par le Conseil d'Etat et repris dans le programme de législature 2010-2013, démontrent une ferme volon-

té de développer massivement les formations duales dans notre canton. Le DECS travaille actuellement en collaboration avec les associations d'employeur du canton à la mise en œuvre d'un plan d'actions devant permettre d'atteindre, dans les 8 ans à venir, les objectifs ambitieux fixés par le Gouvernement.

En réponse à la motion, le SFPO aurait donc suffisamment de matière pour élaborer un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil.

07.109**Motion Pierre Bonhôte, du 30 janvier 2007, "Pour une entreprise cantonale de transports publics"**

DGT

Motion amendée acceptée le 20 février 2007.¹⁾

Le projet Chasseron est en cours, il proposera aux 2 conseils d'administration des entreprises de transport TN et TRN un modèle de fusion. Les premiers résultats ont été présentés en 2008, la fusion est proposée par les mandataires et des études complémentaires doivent être réalisées pour proposer du concret et un calendrier.

Une décision interviendra fin 2010 quant à la réalisation de la fusion susmentionnée. Le Conseil d'Etat pourra alors proposer au Conseil d'Etat le classement de la motion.

05.110**Motion du groupe radical, du 22 février 2005, "Tracasserie administrative – "Je suis député et j'en ai marre"**

DEC

Motion amendée acceptée le 20 février 2007.

Le Conseil d'Etat propose le classement de la motion dans le cadre du rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat", qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010.

05.122**Motion Pierre Bonhôte (préalablement déposée par Antoine Grandjean et Pierre Bonhôte), du 22 mars 2005, "Maîtriser le développement des centres commerciaux"**

DGT

Motion acceptée le 20 février 2007.¹⁾

Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

07.116**Motion de la commission de gestion et des finances, du 20 février 2007, "Enveloppes budgétaires et mandats de prestations"**

DJSF

Motion acceptée le 28 mars 2007.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

A mettre en relation avec la motion 07.128 et le postulat 07.136.

07.131**Motion populaire du Syndicat des services publics (SSP) région Neuchâtel, du 27 mars 2007, "Salaires du personnel de la santé. Honorez la parole donnée!"**

DSAS

Motion acceptée le 28 mars 2007.

Le Conseil d'Etat a répondu formellement à la motion dans le rapport d'information 09.016, "Planification sanitaire 2004-2008", qui a été adressé au Grand Conseil à la fin de la précédente législature. Il a proposé son classement considérant que les demandes du SSP ont été satisfaites, dans le cadre d'un accord qui a été trouvé entre les partenaires sociaux sous le patronage de l'Etat.

Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport lors de la session de juin 2009. Il a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le Conseil d'Etat examinera prochainement la manière dont il entend répondre à cette motion.

05.147

Motion Christiane Bertschi 05.147, du 30 août 2005, "Amiante: un matériau toujours à l'affût de nouvelles victimes"

DEC

Motion amendée acceptée le 28 mars 2007.

Le contexte légal a évolué avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2009, des modifications du 2 juillet 2008 de l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst; RS 832.311.141), prévoyant un certain nombre de mesures en lien avec la présence d'amiante.

Le Conseil d'Etat proposera donc le classement de cette motion dans le cadre d'un rapport qui sera soumis au Grand Conseil d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2010.

05.153

Motion du parti ouvrier et populaire (POP), du 31 août 2005, "Augmentation du plafonnement du taux de l'impôt sur les personnes physiques"

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 mai 2007.

Les questions soulevées par cette motion devront être reprises de manière plus approfondie dans le cadre d'une nouvelle révision de la fiscalité des personnes physiques, notamment dans la perspective de corriger certaines inégalités de traitement qui pourraient survenir entre les contribuables.

Le Conseil d'Etat et la commission fiscalité ont privilégié dans le cadre de la révision de la LCdir la fiscalité des familles, de la classe moyenne et des revenus modestes.

La question de l'inégalité de traitement face à l'impôt devrait être reprise, en partenariat avec la commission fiscalité du Grand Conseil dans le prolongement de la révision de la fiscalité des personnes morales à laquelle il sera procédé en 2010.

05.160

Motion de la commune de Couvet, du 23 septembre 2005, Initiative communale "Législation sur la taxe des déchets"

DGT

Motion acceptée le 26 juin 2007.

L'examen de cette problématique s'est fait dans le cadre du nouveau système de financement de la gestion des déchets urbains intégrant la taxe au sac.

Le rapport du Conseil d'Etat est actuellement en consultation auprès de la commission cantonale de gestion des déchets. Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre au Grand Conseil ce rapport fin 2010. Il contiendra la demande de classement de cette motion.

05.165

Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 29 septembre 2005, "Après l'acceptation de la péréquation par le peuple suisse (RPT), quel avenir pour les institutions AI neuchâteloises?"

DSAS

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Les cantons avaient, dès l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la RPT le 1^{er} janvier 2008, trois ans pour faire valider par la Confédération leur plan stratégique au sens de la Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). Il sera répondu à la motion dans ce cadre, en principe fin 2010, lors de la présentation dudit plan et des lois qui l'ancreront aux autorités politiques.

06.113

Motion du groupe PopVertsSol, du 24 janvier 2006, "Correction d'inégalités dans la loi sur la fiscalité"

DJSF

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Les questions soulevées par cette motion devront être reprises de manière plus approfondie dans le cadre d'une nouvelle révision de la fiscalité des personnes physiques, notamment dans la perspective de corriger certaines inégalités de traitement qui pourraient survenir entre les contribuables.

Le Conseil d'Etat et la commission fiscalité ont privilégié dans le cadre de la révision de la LCdir la fiscalité des familles, de la classe moyenne et des revenus modestes.

La question de l'inégalité de traitement face à l'impôt devrait être reprise, en partenariat avec la commission fiscalité du Grand Conseil dans le prolongement de la révision de la fiscalité des personnes morales à laquelle il sera procédé en 2010.

07.134

Motion de la commune de Cressier, du 24 avril 2007, Initiative communale "Frais de transports des élèves fréquentant les écoles secondaires"

DECS

Motion acceptée le 5 septembre 2007.

Pour cette motion demandant que le Grand Conseil adopte des dispositions législatives au terme desquelles les frais de transport des élèves du degré secondaire 1 entreraient dans les frais de fonctionnement des écoles, le délai légal de réponse est fixé au 5 septembre 2009. Il n'a pas été respecté, à mesure que la motion devrait trouver une suite dans le cadre des travaux en cours au sujet de l'organisation scolaire neuchâteloise et de ses structures de pilotage. La commune motionnaire en a été informée par courrier du 11 janvier 2010.

Actuellement, il n'existe effectivement pas de base légale cantonale contraignant les communes ou les syndicats intercommunaux à mettre en place des transports scolaires (bus, subsides aux parents) et à inscrire les coûts y relatifs dans les budgets des centres secondaires. Pour les centres intercommunaux, la question peut être réglée dans les conventions donnant force légale aux syndicats intercommunaux, selon les choix qu'ont faits les communes membres des syndicats.

Sur le fonds, tant que l'école reste une compétence communale, l'intégration de dépenses parascolaires dans les frais de fonctionnement des écoles doit être laissée à l'appréciation des communes associées dans les syndicats intercommunaux. L'intention du Conseil d'Etat étant d'aller vers une régionalisation de l'organisation scolaire et de ses structures de pilotage, les communes devraient continuer à disposer d'une part d'autonomie importante, tout particulièrement en matière parascolaire, domaine pour lequel il ne saurait être question d'imposer une solution uniforme pour tout le canton.

Formellement, le classement de cette motion devrait être proposé au Grand Conseil à l'occasion des modifications législatives liées à l'implémentation d'HarmoS et à l'inscription dans la loi du principe des établissements scolaires régionaux, modèle dans lequel la question des prestations parascolaires, donc aussi des transports scolaires, devra être abordée."

06.156

Motion populaire du mouvement ATTAC, du 6 octobre 2006, "Pour l'équité fiscale dans la République"

DJSF

Motion acceptée le 3 octobre 2007.

Les questions soulevées par cette motion devront être reprises de manière plus approfondie dans le cadre d'une nouvelle révision de la fiscalité des personnes physiques, notamment dans la perspective de corriger certaines inégalités de traitement qui pourraient survenir entre les contribuables.

Le Conseil d'Etat et la commission fiscalité ont privilégié dans le cadre de la révision de la LCdir la fiscalité des familles, de la classe moyenne et des revenus modestes.

La question de l'inégalité de traitement face à l'impôt devrait être reprise, en partenariat avec la commission fiscalité du Grand Conseil.

Un rapport sera présenté en 2010.

07.198**Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Pour une politique sociale cohérente"**

DSAS

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Les prestations sociales cantonales délivrées sous condition de ressources font l'objet des travaux menés dans le cadre du Projet ACCORD (loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales). Un des objectifs poursuivis est précisément de disposer de meilleurs outils de pilotage de la politique sociale. Par ailleurs, la lutte contre les effets de seuil a connu une avancée concrète bien que discrète ces dernières années avec l'amélioration de l'accès aux subsides de l'assurance-maladie. En effet, depuis 2007, le secteur de l'abaissement des primes a fait l'objet d'une attention toute particulière. Progressivement, les moyens destinés à abaisser le niveau des primes LAMal ont été accrus. En trois ans, toutes les catégories (5) existant avant les mesures d'économies introduites en 2006 ont été remises en vigueur. De plus, toutes les limites de revenu ont été revues significativement à la hausse, les montants des subsides ont été augmentés et l'objectif social LAMal a été pleinement introduit. Ce sont ainsi plus de 40'000 personnes qui sont au bénéfice d'un subside à fin 2009, contre quelque 28'000 à fin 2006. L'ensemble des actions menées par le gouvernement pour répondre aux objectifs de la motion fera l'objet d'un rapport durant la présente législature.

07.203**Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Remise volontaire et gratuite des armes de service à l'arsenal"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 janvier 2008.

La BLA (Base Logistique de l'Armée) a ordonné les mesures pour la mise en place et la prise en charge des armes d'ordonnances (fusil et pistolet) des soldats astreints dans des centres cantonaux. Ce dépôt est gratuit. Pour notre canton, le poste de rétablissement de l'arsenal de Colombier est le site retenu, site qui a été équipé et qui répond en terme de sécurité aux exigences pour l'entreposage des armes à feu.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant 2010.

07.197**Motion de la commune de Colombier, du 15 novembre 2007, Initiative communale "Transports scolaires"**

DECS

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Suite à l'acceptation de cette motion, le subventionnement de l'Etat a été maintenu, y compris au budget 2010. Les règles d'accord de la subvention ont été précisées en 2008, en collaboration avec une délégation de l'Association des communes neuchâteloises. La question est susceptible d'être reprise dans le cadre des travaux en cours au sujet de l'organisation scolaire neuchâteloise et de ses structures de pilotage.

Cette remarque vaut pour toutes les motions de communes sur le même sujet (07.148 Buttes, 07.154 Travers, 07.155 Cerneux-Péquignot, 07.156 La Chaux-du-Milieu, 07.157 Les Bayards, 07.158 Rochefort, 07.159 Saint-Sulpice, 07.160 Montalchez, 07.161 Les Ponts-de-Martel, 07.162 La Brévine, 07.163 Brot-Plamboz, 07.164 Bôle, 07.165 Brot-Dessous, 07.167 La Chaux-de-Fonds, 07.186 Montmollin).

07.128**Motion du groupe socialiste, du 27 mars 2007, "Instauration d'une charte qualité accueil"**

DJSF

Motion acceptée le 20 février 2008.

Une réponse partielle à la motion a été donnée dans le cadre d'une demande de crédit d'investissement concernant le guichet sécurisé unique.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

A mettre en relation avec les motions 98.105, 07.116 et le postulat 07.136.

07.152**Motion du groupe socialiste, du 26 juin 2007, "Demande d'étude pour une liaison de transport publique entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier"**

DGT

Motion amendée acceptée le 19 mars 2008.

Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

08.153**Motion délégation neuchâteloise à la CIP HE-Arc, du 29 avril 2008, "Avenir de la HE-Arc"**

DECS

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Cette motion rejoint les préoccupations du DECS qui accorde toute son attention à la situation de la HE-Arc. A plusieurs reprises, lors des discussions des comités stratégiques HES-SO/S2, il a été exprimé sous l'ancienne législature la volonté que soit trouvée une solution au problème complexe de la définition d'une gouvernance dont les règles permettent d'assurer l'avenir de la HE-Arc au sein de la HES-SO.

Pour rappel, la HES-SO a obtenu du Conseil fédéral, à fin 2003, une autorisation de gestion non limitée dans le temps mais assortie d'un certain nombre de conditions particulières. En 2007, l'autorisation d'exploiter des HES a fait l'objet d'un examen pour vérifier si les exigences de 2003 étaient satisfaites et si l'intégration des nouveaux domaines, conformément à la LHES révisée, était réalisée. Dans sa décision rendue le 2 avril 2008, le Conseil fédéral, tout en maintenant une autorisation illimitée de gestion, a demandé à la HES-SO de lui fournir jusqu'à fin novembre 2008, un rapport circonstancié avec un calendrier et des modalités contraignantes validé par les comités stratégiques HES-SO/S2. Un avant-projet de nouvelle convention intercantonale a été transmis par la HES-SO au Conseil fédéral.

Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard a institué, d'entente avec les cantons responsables de la HES-SO, un groupe d'experts qui s'est vu confier la mission d'analyser dans quelle mesure l'avant-projet satisfait aux exigences légales. Le Comité stratégique a, dans la mesure du possible, tenu compte des considérations du groupe d'experts. Il a remis un nouvel avant-projet à l'OFFT le 2 octobre 2009. A l'heure actuelle, la réponse du Conseil fédéral n'est pas encore parvenue au Comité stratégique. A l'origine du projet, l'entrée en vigueur de la nouvelle convention unique HES-SO était prévue pour l'automne 2011.

Les éléments qui composent le modèle de répartition des compétences proposé par les signataires de la motion doivent être examinés et pondérés en regard des exigences fédérales. Le chef du département s'inspirera des éléments pertinents de la motion lors des futurs débats et pour parler notamment dans le cadre des comités stratégiques de la HES-SO de manière à ce que le modèle d'organisation choisi garantisse un avenir à la HE-Arc.

Du fait que plusieurs filières aient été déclarées sous-critiques depuis plusieurs années entraînant ainsi un non-subsidationnement de la confédération, il a été décidé de passer de 5 à 3 filières à partir de la rentrée universitaire 2010.

Le Conseil d'Etat soumettra un rapport au Grand Conseil au plus tard lors de la procédure interparlementaire de ratification du projet de nouvelle convention HES SO. Entre-temps il s'engage à tout mettre en œuvre pour défendre avec l'appui des milieux économiques et des parlementaires fédéraux de l'arc jurassien, les intérêts légitimes de la région.

08.156**Motion Damien Cottier, du 30 avril 2008, "Revaloriser le statut de membre du Grand Conseil"**

Présidence

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Cette motion a été transmise à la commission législative pour traitement dans le cadre de ses travaux concernant la révision de la loi sur l'organisation du Grand Conseil.

La commission législative a présenté un rapport 09.022, "Organisation du Grand Conseil (2^e volet)". Le Grand Conseil a refusé le projet de loi portant modification de la loi d'organisation du

Grand Conseil. Il a également refusé le classement de cette motion, qui a dès lors été renvoyée en commission législative.

07.153

Motion Hugues Bertrand Chantraine, du 26 juin 2007, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques"

DJSF

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Les locaux actuels du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) ne répondent plus aux développements que l'informatique a connus ces dernières années et aux exigences en matière de sécurité du système. Une réponse complémentaire sera donnée en fonction de l'étude en cours associée à la réunion des services informatiques.

Un rapport sera présenté en 2011.

08.170

Motion Hugues Bertrand Chantraine, du 25 juin 2008, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques (bis)"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2008. ¹⁾

Cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

07.178

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol, du 2 octobre 2007, "Pour une politique documentaire cohérente et harmonisée dans le canton de Neuchâtel"

DECS

Motion acceptée le 3 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Lecture publique et bibliothèques

La loi du 15 décembre 1981 relative à la lecture publique et aux bibliothèques précise un certain nombre de points et de principes. Tout d'abord, la lecture publique est gratuite. Son coût est donc réparti entre les collectivités publiques et son accès rendu possible par des bibliothèques et un service ambulancier (bibliobus).

L'Etat a pour mission de favoriser la diffusion de la lecture publique. Il reconnaît en outre le rôle spécifique des bibliothèques des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds dans la vie culturelle et scientifique du canton et contribue à leur développement et à leur financement par voie de convention. Il participe également aux frais d'équipement et de fonctionnement du service ambulancier dont la gestion a été confiée à l'association du Bibliobus. Enfin, le règlement du 28 juin 1982, prévoit que l'Etat peut accorder des subsides aux communes qui assument le financement et la gestion de bibliothèques communales.

Le domaine de la lecture publique n'a pas échappé à la réflexion du Conseil d'Etat. Si l'offre de proximité ne doit pas fondamentalement être repensée, la vocation scientifique des bibliothèques est à l'ordre du jour. Les deux principales institutions communales, qui se sont vues confiées des missions par les autorités, ont acquis le statut de pôle de compétence dans leur domaine respectif: la conservation du patrimoine audiovisuel pour la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds et le statut de bibliothèque universitaire pour celle de la ville de Neuchâtel. Or, d'aucuns estiment que le financement actuel ne se trouve pas en adéquation avec leurs missions. D'autres considèrent qu'elles sont correctement loties, certaines enfin s'estiment prêtes.

Une première analyse a été conduite au sein de l'Université pour déterminer si l'actuelle dispersion géographique des bibliothèques, parfois très petites, était toujours pertinente. Dans un deuxième temps, au cours de l'année 2007, l'Université et le Conseil de fondation de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel ont confié à un expert externe la réalisation d'une étude sur l'opportunité ou non d'un désenchevêtrement entre les deux institutions. Sous l'ancienne législature, un groupe de pilotage réunissant les responsables politiques en charge de la lecture publique

et la rectrice de l'Université de Neuchâtel a été constitué en été 2008. Le mois suivant, un mandat a été confié au groupe de travail "technique", regroupant les directeurs des principales institutions ainsi que des experts externes, afin d'étudier différents scénarii. L'objectif final consistera à proposer une nouvelle répartition des missions avec un financement adapté.

L'avenir se définira en tous les cas au travers d'un nouveau partenariat entre l'Etat et les Villes. Une des pistes poursuivies pourrait être de différencier les missions de proximité, assumées par les communes, des missions cantonales ou extra-cantonales prises en charge par le canton. Cette logique s'inscrirait dans une vision "RUN". L'article 14 du contrat d'agglomération, signé par les trois villes et le canton, fait d'ailleurs mention d'une "bibliothèque multisites d'importance cantonale". Le comité de pilotage politique se réunit le 27 janvier 2010 pour prendre connaissance du rapport soumis par le groupe de travail à l'issue des neuf séances et deux ans de réflexion sur ce domaine particulier.

Le domaine de la lecture publique pourrait entrer dans le cadre des discussions relatives à une troisième étape du désenchevêtrement Etat-Communes.

La question de la politique documentaire dans les médiathèques des différents lycées du canton ainsi que celle de la HEP-Bejune sera traitée au sein du département par un groupe de travail ad hoc une fois que la discussion aura eu lieu sur le sujet de la lecture publique.

08.173

Motion Jean-Claude Baudoin, du 2 septembre 2008, "Du travail douze mois sur douze sur les chantiers neuchâtelois"

DGT

Motion acceptée le 30 septembre 2008. ¹⁾

Cette motion fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de cette motion.

07.200

Motion de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 30 novembre 2007, Initiative communale "Pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton"

DJSF

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat avait annoncé dans son programme de législature qu'il n'entendait pas lancer une troisième étape de désenchevêtrement entre 2005 et 2009 et une révision de la péréquation financière intercommunale.

En effet, la péréquation soulève des questions complexes qui touchent non seulement aux flux financiers entre les communes, mais encore à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, à l'octroi des subventions et à l'avenir de nos institutions politiques. Ces éléments doivent être également appréciés à l'aune de la nouvelle péréquation fédérale.

Afin d'évaluer la péréquation financière intercommunale et de disposer de bases d'appréciation, le Conseil d'Etat a confié une étude à la société B, S, S. Volkswirtschaftliche Beratung, étude dont les conclusions ont été présentées début décembre 2008 à la commission péréquation financière du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a confié un second mandat en 2009 à l'expert précité aux fins de proposer des pistes de réforme du volet "compensation de la surcharge structurelle" de la péréquation financière intercommunale. Il est prévu de saisir la commission compétente du Grand Conseil de ses conclusions en 2010, dès que le rapport aura été rendu et que le Conseil d'Etat en aura pris connaissance. Il s'avère que ce dossier peut constituer la base d'une réforme en profondeur de notre canton mais qui doit faire l'objet de discussions politiques préalables avec la commission de gestion et des finances et la commission législative. En tout état de cause, il ne pourra être traité que lors de la législature 2009-2013.

A mettre en relation avec:

- les motions ayant un contenu identique: 07.130 de la commission "Péréquation financière", 08.101 Les Bayards, 08.102 Buttes, 08.103 Boveresse, 08.104 Les Planchettes, 08.105 Lignièrres, 08.106 La Sagne, 08.107 La Chaux-du-Milieu, 08.108 Chézard-Saint-Martin, 08.109 Ponts-de-Martel, 08.110 Saint-Aubin-Sauges, 08.111 La Côte-aux-Fées, 08.112 Le Pâquier, 08.113

Cerneux-Péquignot, 08.138 Le Locle, 08.139 Couvet, 08.140 Môtiers, 08.141 Villiers, 08.142 Cernier, 08.150 La Brévine, 08.151 Brot-Dessous, 08.152 Fleurier et 08.158 Noiraigue,

- et les postulats: 05.115 Corcelles-Cormondrèche, 05.119 Corcelles-Cormondrèche, 05.123 Saint-Blaise, 05.126 Neuchâtel, 05.127 Fontainemelon, 05.128 Engollon, 05.129 Colombier, 05.130 Les Brenets, 05.131 Hauterive, 05.132 Rochefort, 05.133 Montmollin, 05.134 Le Landeron, 05.135 Bôle, 05.136 Cornaux, 05.144 Boudevilliers, 05.145 Cressier, 05.166 Gorgier, 05.167 La Chaux-de-Fonds, 05.168 Auvernier, 05.169 Fenin-Vilars-Saules, 06.101 Bevaix.

08.182

Motion interpartis, du 3 septembre 2008, "Valorisation de l'activité de garde à domicile"

DSAS

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

La réponse à cette motion exige une réflexion interdépartementale. Le Conseil d'Etat se penchera prochainement sur les axes qu'il entend privilégier pour y répondre.

6.4. Postulats

Récapitulatif

Postulats adoptés en attente d'une réponse	Présidence	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Totaux
Etat au 31 décembre 2008	0	32	13	32	7	13	97
Etat au 31 décembre 2009	1	38	14	36	11	14	114

Les postulats en attente d'une réponse sont les suivants:

a) Postulats adoptés en 2009

08.202 ad 08.047

DECS

Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2008, "Pour un cadre adapté à tous les membres du CEFNA"

Postulat accepté le 1er avril 2009.

Ce postulat sera traité dans le cadre de la mise en œuvre du programme de législature, plus particulièrement en lien avec l'objectif de recentrage de la formation professionnelle.

08.213

DECS

Postulat du groupe socialiste, du 2 décembre 2008, "Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences; pourquoi faire?"

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat n'a pour l'instant pas été traité au sein du département. En ce qui concerne le service des affaires culturelles, il faut se rendre à l'évidence que la thématique, très spécifique, évoquée dans le postulat, n'entre pas dans les compétences de ses collaborateurs. En outre, les ressources limitées dont il dispose sont affectées en priorité à des projets ou dossiers au contenu artistique (littérature, arts plastiques, musique, théâtre, danse, etc.) ou culturel au sens large, comme la lecture publique ou le programme Archives pour demain" ainsi que le prévoit, à son article 3, la loi sur l'encouragement des activités culturelles du 25 juin 1991.

09.104**Postulat du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "RPT"**

DJSF

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Bien que déposé en relation avec le traitement d'un rapport d'information relatif à la RPT, le postulat traite exclusivement de la politique fiscale en matière de personnes morales. Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'étude de se pencher sur la fiscalité des personnes morales. Cette commission a achevé ses travaux et formulé des propositions à l'été 2009. Les travaux se sont poursuivis au niveau du département et du Conseil d'Etat et un projet de révision de la fiscalité des entreprises sera soumis au Grand Conseil en 2010.

08.205**Postulat du groupe PopVertsSol, du 5 novembre 2008, "Promotion économique et développement durable"**

DEC

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Traité conjointement au postulat 08.210, il donnera lieu à un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil durant le 4^e trimestre 2010.

08.210**Postulat du groupe PopVertsSol, 2 décembre 2008, "Une promotion économique au service d'une politique sociale plus équilibrée"**

DEC

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Traité conjointement au postulat 08.205, il donnera lieu à un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil durant le 4^e trimestre 2010.

09.105**Postulat du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "Neuchâtel, canton de l'énergie"**

DGT

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Le traitement de ce postulat sera intégré au nouveau projet de modification de la loi sur l'énergie, suite au refus par le peuple, le 29 novembre 2009, de la modification de la loi sur l'énergie adoptée par le Grand Conseil le 31 mars 2009. Un groupe de travail interdépartemental sera créé début 2010 pour étudier l'objet de ce postulat.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu à 2010.

09.125**Postulat du groupe libéral-radical, 31 mars 2009, "Une aide à la décision"**

DJSF

Postulat accepté le 31 mars 2009.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

09.132**Postulat de la commission "Insertion professionnelle", du 31 mars 2009, "Pour une politique d'insertion participative"**

DSAS

Postulat accepté le 1^{er} avril 2009.

Le postulat est en cours d'examen. Le Conseil d'Etat souhaite mettre en place un pôle unique de réinsertion, dans lequel les divers prestataires seront intégrés.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil durant le 1^{er} trimestre 2011.

09.133**Postulat de la commission "Insertion professionnelle", du 31 mars 2009, Pour une gestion de l'Etat plus moderne**

DEC

Postulat accepté le 1^{er} avril 2009.

Le postulat est en cours d'examen. Son traitement se fera dans le cadre d'une réflexion interdépartementale.

Le Conseil d'Etat propose le classement du postulat dans le cadre du rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat", qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010.

09.113

Postulat du groupe UDC, du 17 février 2009, "Amélioration de l'efficacité énergétique de bâtiments"

DGT

Postulat accepté le 23 juin 2009. ¹⁾

Compte tenu du lien avec la modification de la loi sur l'énergie adoptée par le Grand Conseil le 31 mars 2009 et combattue par référendum, aucune démarche spécifique n'a été entreprise en 2009. Le traitement de ce postulat sera intégré au nouveau projet de modification de la loi sur l'énergie; une séance avec la commission cantonale de l'énergie est doré et déjà fixée en février 2010.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

09.131

Postulat Jean-Bernard Wälti (préalablement déposé par Bernard Matthey), du 31 mars 2009, "Favoriser le couplage chaleur/force"

DGT

Postulat accepté le 23 juin 2009.

La modification de la loi sur l'énergie adoptée par le Grand Conseil le 31 mars 2009 aurait donné une base légale pour répondre à ce postulat. Cependant, le peuple a refusé cette modification, lors par référendum du 29 novembre 2009. Le traitement de ce postulat sera intégré au nouveau projet de modification de la loi sur l'énergie; une séance avec la commission cantonale de l'énergie est doré et déjà fixée en février 2010.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

09.120

Postulat interpartis, du 17 février 2009, "Neuchâtel à flots pour 2011"

DEC

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Un rapport sera proposé au Grand Conseil durant le 1^{er} semestre 2010.

09.129

Postulat du groupe socialiste, du 31 mars 2009. "Financement des bâtiments de la microtechnique"

DECS

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Un rapport portant sur le financement du bâtiment de la microtechnique sera soumis au Grand Conseil au début de l'année 2010.

09.126

Postulat du groupe socialiste, du 31 mars 2009, "Réorganisation institutionnelle du canton"

DJSF

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Le postulat sera repris dans le cadre de l'étude que le Conseil d'Etat entend réaliser et soumettre au Grand Conseil d'ici à 2013 selon sa feuille de route.

09.141

Postulat du groupe libéral-radical, du 23 juin 2009, "Déficit d'entretien: quelles priorités?"

DGT

Postulat accepté le 24 juin 2009. ¹⁾

Concernant l'entretien des routes, les démarches sont doré et déjà entreprises. La motion 97.114 concerne le même objet. Or cette motion fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010.

Concernant les bâtiments, une première évaluation sur quelque 90 bâtiments a été réalisée, en 2009, pour déterminer l'état d'entretien de ceux-ci. Cette évaluation a permis de détecter les immeubles pour lesquels des mesures prioritaires devraient être prises. Afin d'étayer cette première analyse, une seconde évaluation, plus détaillée, doit avoir lieu. Il sera alors possible de chiffrer les ressources financières nécessaires à l'entretien et de soumettre une demande de crédit au Grand Conseil.

Le classement du postulat sera proposé dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de la demande de crédit susmentionnée.

09.153**Postulat Marc-André Nardin, du 24 juin 2009, "Amortissement d'investissement résultant d'entretien différé"**

DJSF

Postulat accepté le 24 juin 2009.

Une réponse au postulat sera apportée avec la révision du modèle comptable harmonisé (MCH2) prévue en 2013.

09.146**Postulat du groupe PopVertsSol, du 23 juin 2009, "Encourager l'implantation de maisons de naissance"**

DSAS

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2009.

Depuis le 1er janvier 2009, les maisons de naissance sont reconnues comme fournisseur de prestation selon la LAMal. Cette modification constitue aux yeux du Conseil d'Etat une amélioration par rapport à la situation antérieure. La situation des maisons de naissances dans le système de santé actuel n'est toutefois pas encore bien définie car un certain nombre d'incertitudes subsiste tant sur le plan national que cantonal. C'est la raison pour laquelle il paraît pour le Conseil d'Etat quelque peu prématuré de se lancer dans une réflexion approfondie à ce sujet aujourd'hui. Il entend toutefois traiter ce postulat dans le cadre de la présente législature.

09.150**Postulat des groupes PopVertsSol et socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une égalité des chances en matière de prévention et de promotion de la santé dans le cadre scolaire"**

DSAS

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2009.

Le domaine de la médecine scolaire est un domaine de compétence communale. Ce sont les communes qui engagent les médecins scolaires de leur choix et qui les rétribuent pour leurs activités. Ces médecins scolaires peuvent être engagés à taux fixe, comme c'est le cas dans les trois villes du canton, ou engagés sur mandat comme c'est le cas dans les autres communes. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un cadre légal au niveau cantonal en matière de médecine scolaire, à savoir l'arrêté concernant la médecin scolaire de janvier 2005, cadre dont le canton en a fait largement usage pour garantir une certaine harmonisation en matière de médecine scolaire. Cet arrêté prévoit qu'il entre dans les attributions des directions d'école, de veiller à la bonne santé des élèves, ce sous la haute surveillance du DSAS

Le Conseil d'Etat examinera prochainement, dans le cadre des compétences qui lui sont propres, quelles suites il entend donner à ce postulat en collaboration avec les communes.

09.154**Postulat du groupe PopVertsSol, du 24 juin 2009, "Pour la prévention contre l'alcoolisme et la prévention de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2009.

Le Conseil d'Etat traitera ce postulat dans le courant de la présente législature avec les autres propositions issues des Etats généraux de la santé organisés en octobre 2009 que le gouvernement s'est engagé à intégrer dans le plan directeur de prévention et promotion de la santé.

09.162**Postulat Marc-André Nardin, du 1^{er} septembre 2009, "Rémunération des engagements de l'Etat"**

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2009.

Ce postulat concerne principalement les garanties que l'Etat sera amené à octroyer dans le cadre de la caisse de pensions "prévoyance.ne". Les autres garanties sont marginales. Un projet d'arrêté relatif aux conditions et aux modalités d'octroi de la garantie de l'Etat ou des communes aux employeurs affiliés à prévoyance.ne sera prochainement proposé au Conseil d'Etat. Dans ce cadre, il a été examiné si une rémunération des garanties était envisageable. Il y a été renoncé pour la raison suivante. La garantie de l'Etat est liée à un déficit de couverture. La révision de la loi fédérale sur les caisses de pensions prévoit à l'inverse que les Etats paient un intérêt de 4% sur le déficit de couverture des caisses de pensions publiques. Dans ce contexte, il paraît aberrant de demander une rémunération sur une garantie sur laquelle l'Etat serait lui-même appelé à payer un intérêt. L'idée de la rémunération a donc été abandonnée. Par contre, avec la révision du modèle comptable harmonisé (MCH2) prévue en 2013, un inventaire détaillé des engagements hors bilan pris par l'Etat sera annexé aux comptes.

09.143**Postulat du groupe socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une sécurité maximale des données informatiques"**

DJSF

Postulat accepté le 2 septembre 2009.

Ce postulat sera traité par l'étude en cours sur la réunion des services informatiques.

Un rapport sera présenté en 2011.

09.152**Postulat du groupe socialiste, du 24 juin 2009, "Pour un retour du politique dans les décisions hospitalières"**

DSAS

Postulat accepté le 29 septembre 2009.

La loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM) et la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile) ont fait toutes deux l'objet de modifications par le Grand Conseil, sur proposition de sa commission "santé", lors de la session d'octobre 2009 suite au dépôt de diverses initiatives communales, intitulées "Hôpital neuchâtelois: pour un retour des responsabilités", portant révision de la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM). Le postulat reprend pour l'essentiel les modifications proposées par la Commission santé du Grand Conseil qui ont été retenus par ce dernier. Celles-ci donnent plus de compétences au législatif cantonal dans les décisions hospitalières.

Le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat durant la présente législature.

09.173**Postulat de la commission "scolarisation en école spécialisée, du 30 septembre 2009, "Etudier l'intégration des élèves placés en institution dans l'école obligatoire"**

DECS

Postulat accepté le 3 novembre 2009.

Ce postulat est traité actuellement avec la mise en place fin janvier 2010 d'un groupe de travail spécifique (GT intégration). Le chef du DECS a confié à ce groupe le mandat consistant à réorganiser l'ensemble des ressources spécialisées en lien avec les structures de l'école ordinaire afin de favoriser le plus largement possible une politique d'intégration scolaire. Ce groupe de travail est composé de représentants de l'ensemble des acteurs concernés (domaine spécialisé, école ordinaire, associations de parents) et doit rendre au chef du DECS un rapport circonstancié avec des propositions concrètes pour le 30 novembre 2010.

Courant 2011, le Conseil d'Etat pourra apporter une réponse au postulat. Les options qui seront alors décidées devraient être rendues opérationnelles pour la rentrée scolaire 2012 ou 2013, s'intégrant ainsi dans la nouvelle organisation scolaire neuchâteloise (lien concret avec les futurs établissements scolaires régionaux).

09.174**Postulat de la commission "Contrôle des habitants", du 20 octobre 2009, "Faciliter l'exercice des droits politiques"**

PRESIDENCE

Postulat accepté le 3 novembre 2009.

A l'étude.

b) Postulats adoptés antérieurement

Les postulats suivants, adoptés antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

86.138**Postulat de la commission législative, du 13 octobre 1986, "Fonds pupillaires"**

DSAS

Postulat accepté le 14 octobre 1986.

Ce postulat aurait dû trouver une réponse dans le projet de réforme de l'autorité tutélaire mis en consultation par le Conseil d'Etat en automne 2007. Celui-ci n'a toutefois pas trouvé de solution auprès des partenaires consultés.

Le postulat sera donc traité simultanément à la motion 98.127 dans le cadre de la mise en application du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte adopté par les Chambres fédérales en décembre 2008.

Un rapport du Conseil d'Etat sera vraisemblablement présenté au Grand Conseil durant la présente législature.

91.107**Postulat des députés du Val-de-Travers, du 25 mars 1991, "Navigation sur la Haute-Areuse"**

DGT

Postulat accepté le 25 mars 1991.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

91.135**Postulat de la commission "Transports", du 30 septembre 1991, "Répartition des déficits des entreprises de transport entre l'Etat et les communes"**

DGT

Postulat accepté le 11 février 1992.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

95.108**Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 mars 1995, "Succession: paiement à l'Etat par cession d'oeuvres d'art"**

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 1995.

Ce postulat est resté en suspens en raison des priorités fixées par le Conseil d'Etat depuis le début de la législature, notamment en matière de fiscalité des familles et de rendement de l'impôt. Cette problématique pourrait là aussi, compte tenu de sa spécificité, être reprise dans le cadre plus large des questions soulevées par l'inégalité de traitement entre contribuables.

95.136**Postulat du groupe libéral-PPN, du 5 septembre 1995, "Restructuration du service des mensurations cadastrales"**

DGT

Postulat accepté le 5 septembre 1995.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

97.107

Postulat Jean-Claude Guyot, du 10 février 1997, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur"

DECS

Postulat accepté le 11 février 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 99.040, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur", en réponse à ce postulat. Le Grand Conseil a pris acte du rapport sans classer le postulat.

Initialement, la réponse était prévue au début 2005, en liaison avec le projet de réforme du secondaire 1.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de surseoir partiellement à ce projet, la réponse est reportée.

Le postulat Jean-Claude Guyot visait un réaménagement des sections moderne et préprofessionnelle.

Le projet de réforme du secondaire 1, conduit par le département entre 1998 et 2004, constituait une réponse à cet objet puisqu'il prévoyait la fusion de ces deux sections en une voie générale spécifiée par des mesures de différenciation ainsi qu'un encadrement renforcé: cours à niveau pour les disciplines principales et introduction de l'anglais dès le degré 7.

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien au projet puis a décidé de le suspendre à la suite d'une enquête auprès des enseignants qui se sont déclarés défavorables à ce changement.

Pour l'instant, les trois sections resteront en place avec des conditions-cadre permettant une évolution modeste vers une amélioration des compétences des élèves. La mise en vigueur du nouveau plan d'études PENSE est déjà une mesure qui va dans ce sens.

Les travaux qui ont suivi se sont centrés sur la rénovation de la section préprofessionnelle puisque le département a donné son accord à l'Ecole secondaire de La Chaux-de-Fonds (ESCF) pour qu'elle prolonge son expérience pédagogique selon un projet remanié intégrant des objectifs actualisés. Le département a fixé une condition à son prolongement, celle que d'autres écoles se joignent à l'ESCF dans le but de pouvoir généraliser sur le plan cantonal de nouvelles pratiques. Celles-ci devraient mieux préparer à la vie professionnelle et permettre de renforcer les compétences des élèves. Ce projet visait donc à améliorer le passage entre le secondaire 1 et 2, priorité inscrite dans le programme de législature 2006-2009.

Les écoles qui se sont jointes à l'ESCF étaient le Centre scolaire Béroche-Bevaix, le Centre régional du Val-de-Travers et le Centre scolaire du Val-de-Ruz. Ces quatre écoles devaient démarrer la mise en œuvre du projet à la rentrée d'août 2008.

A l'automne 2008, les directions d'écoles concernées par le projet d'expérience PP (ESCF-CVT-CSC-CSVR) ont retiré leur projet initial en demandant au DECS d'envisager un élargissement de l'expérience en y englobant la section moderne. Ce projet prévoyait la mise en place de deux filières: la filière A regroupant les élèves des sections moderne et préprofessionnelle se préparant à des formations CFC, de diplômes et de maturités professionnelles dans la ligne tracée par la formation professionnelle et une filière B regroupant les élèves de la section de maturités se destinant à des études académiques. La filière A comprenait des renforcements ainsi que des options offertes aux élèves sur le modèle de la section de maturités.

Les directions d'écoles ont demandé au DECS un préavis sur cette expérience afin de poursuivre l'étude de faisabilité. La demande émanait d'une majorité d'établissements secondaires du canton.

En janvier 2009, le département a répondu à cette demande par la négative car la priorité devait être donnée à la mise en place des groupes de travail HarmoS et CSR. Toutefois, le département a laissé la porte entrouverte en préconisant la reprise de la réflexion sur les structures dans le cadre du groupe de travail HarmoS chargé de la mise en place des cycles.

Les travaux qui seront consacrés à la mise en œuvre du concordat HarmoS vont engendrer notamment un changement dans les cantons au niveau de l'aménagement des grilles-horaire et de la mise en place des cycles avec une attention toute particulière à accorder au 3^e cycle quant à sa

structure organisée en trois filières avec des classes d'enseignement spécialisé et des classes de transition.

Parallèlement à cette démarche, un groupe de travail issu du colloque cantonal de la section PP a démarré ses travaux en fin d'année 2007. Il a recensé les pratiques qui permettraient d'améliorer l'enseignement en termes de moyens didactiques, de recommandations au sujet des effectifs et du soutien pédagogique. Ce groupe de travail a été en contact avec les écoles inscrites pour participer à l'expérience PP, puisque ses membres provenaient en grande partie de ces établissements.

Il restait à analyser le statut de la section moderne qui n'a pas été traité à ce jour depuis l'abandon du projet de réforme au secondaire 1.

Par ailleurs, une expérience pédagogique est en cours à l'ESRN au Centre du Bas-Lac, celle de l'intégration des élèves des classes terminales dans les classes ordinaires; les élèves sont appuyés par un maître de l'enseignement spécialisé, dans le cadre de la "classe A" en français et en mathématiques ainsi que par un appui psychologique dispensé par une spécialiste en la matière. L'élargissement de ce projet à l'ensemble de l'ESRN était à l'ordre du jour. Une harmonisation cantonale se dessinait à l'horizon, selon ce concept ou selon des variantes qui seront étudiées. Au niveau national, la tendance est à l'intégration de tous les élèves dans les classes ordinaires.

A ce jour, l'ESRN a renoncé à participer à l'élargissement de l'expérience car l'indice d'encadrement en serait péjoré. Le modèle développé au Bas-Lac sera dès lors maintenu comme approche d'intégration mais non comme modèle à généraliser vu les différences constatées avec les autres établissements (notion de volontariat, d'effectif, d'indice d'encadrement).

C'est dans le cadre de l'implantation d'HarmoS et de toutes les conséquences qui en découlent que le canton apportera des réponses au postulat 97.107 Jean-Claude Guyot.

En résumé, le canton a apporté un tiers des réponses aux questions posées par le postulat avec l'implantation du plan d'études au niveau secondaire. Il restera à compléter le dispositif en traitant le sujet des filières lors des travaux relatifs à la mise en œuvre du Concordat.

Entre-temps, une nouvelle expérience débutera à l'ESIP, devenue satellite de l'Ecole de La Chaux-de-Fonds, lors de la rentrée scolaire 2010-2011. Il s'agira de la mise en place de cours communs pour les élèves des sections moderne et préprofessionnelle. Un suivi scientifique permettra d'établir ce qui pourrait être généralisé au niveau cantonal (Cours communs partiels, fusion des deux sections et/ou cours à niveaux).

En outre, le rapport du groupe HarMoS sur les cycles qui sera déposé à fin juin 2010 devra apporter des propositions relatives aux structures du 3^e cycle.

Si les délais légaux n'ont pas été tenus pour répondre aux demandes de ce postulat, c'est que les décisions du Conseil d'Etat et du département ont changé en fonction du développement des dossiers intercantonaux.

Pour répondre plus précisément à ce postulat, un rapport sera remis au Grand Conseil durant cette législature.

98.154

Postulat du groupe radical, du 28 septembre 1998, "Collaboration culturelle"

Postulat amendé accepté le 30 septembre 1998.

En relation avec la motion 99.117.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement du postulat.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. Le postulat devra ainsi être repris dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Depuis le dépôt du postulat, les activités du service des affaires culturelles ont évolué dans le sens d'une mise en réseau des acteurs qui sont représentés dans un certain nombre de groupes de travail ou de commissions ad hoc devenus le lieu et l'occasion de définir des collaborations et des échanges.

Le service des affaires culturelles entretient d'étroites relations avec les villes et les communes neuchâteloises. Il participe également activement aux actions de collaboration et de coordination menées au plan romand et suisse. En effet, dans un environnement en mutation constante qui favorise les échanges et les contacts avec les destinations les plus lointaines, des liens de plus en plus étroits sont créés au double plan romand et national dans le but de favoriser les échanges et de permettre aux artistes et créateurs neuchâtelois de se produire et de présenter leurs travaux et activités en dehors de nos frontières cantonales.

Des réalisations ont d'ores et déjà vu le jour: la commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), l'ouverture d'ateliers romands à Barcelone et New York, les tournées musicales, les échanges culturels au niveau scolaires, l'adhésion au Fonds REGIO Films dans le but d'améliorer le financement des productions audiovisuelles en Suisse romande.

De même, l'ouverture de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR), à Lausanne, en septembre 2003, favorise et renforce la création théâtrale d'expression française dans l'espace culturel romand et assure une relève artistique de haut niveau. Elle permet à nos ressortissants d'accéder, sur concours, à une école intercantonale majeure dont les retombées bénéficieront sans doute aux institutions culturelles neuchâteloises. La prochaine étape devrait consister à mettre en place une formation préparatoire rendant l'accès aux écoles professionnelles moins aléatoire. La mise en place prochaine d'une filière romande de formation de danseur interprète viendra compléter l'offre en matière de formation artistique en ce qui concerne les arts de la scène.

Plus près de nous, la création d'un pôle culturel fort dans le domaine des arts de la scène se concrétisera certainement en 2011 alors que la Fondation romande pour le cinéma devrait voir le jour en 2010 déjà.

La taille et les ressources du service des affaires culturelles ne lui permettent pas de développer plus encore des relations institutionnelles avec d'autres régions francophones. Cependant, il tient à favoriser les projets qui se construisent ponctuellement au-delà les frontières et tient à s'inspirer des acteurs culturels qui, précurseurs, travaillent déjà en réseau. Poussés par les nécessités économiques, ils collaborent et dépassent des barrières jugées insurmontables. Comme souvent, les artistes montrent la voie. La prochaine législature sera marquée par de nouvelles évolutions, de nouveaux défis. L'encouragement à la culture ne restera pas figé.

99.128

Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 21 juin 1999, "Réformes de structures, recentrage des activités de l'Etat, autres mesures d'économies"

DJSF

Postulat accepté le 17 août 1999.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

99.153

Postulat Eric Ruedin, du 27 septembre 1999, "Rapprochement entre la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM) et la Société de navigation sur le lac de Biemme"

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Suite à une première étude réalisée en 2005, les conseils des deux sociétés de navigation ont souhaité mener une étude plus approfondie en 2009.

Le classement de ce postulat pourra intervenir à l'issue de ces réflexions, probablement courant 2010.

99.163**Postulat Bernard Matthey, du 10 novembre 1999, "Bateaux à propulsion électrique"**

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

00.112**Postulat Jean-Pierre Authier, du 2 février 2000, "Syndicats intercommunaux"**

DJSF

Postulat accepté le 2 février 2000.

Voir remarques de la motion 07.200.

00.153**Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Pour une meilleure planification de l'offre des transports publics"**

DGT

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

Les travaux ont débutés en 2009 pour établir une planification à moyen et long termes.

Le Conseil d'Etat se prononcera sur cette planification en 2010, à la suite de quoi la demande de classement de ce postulat pourra être présentée au Grand Conseil.

00.129**Postulat du groupe libéral-PPN, du 19 juin 2000, "Vacances judiciaires et fériées en procédure pénale"**

DJSF

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

Proposition de classement dans le rapport 09.038 "Organisation judiciaire" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de janvier 2010.

00.149**Postulat Jean-Sylvain Dubois et Dominique Gilbert Rossier, du 2 octobre 2000, "Maintien de l'étude de la traversée de Peseux selon le projet de décret portant octroi d'un crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes"**

DGT

Postulat amendé accepté le 4 octobre 2000.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

00.150**Postulat du groupe radical, du 2 octobre 2000, "L'entretien: retard à... développement durable?"**

DGT

Postulat accepté le 4 octobre 2000.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

00.166**Postulat du groupe libéral-PPN, du 20 novembre 2000, "Inventaire des biens fonciers"**

DGT

Postulat accepté le 22 novembre 2000.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

00.167**Postulat du groupe socialiste, du 21 novembre 2000, "Les multicantonales, à la caisse s'il vous plaît!"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 22 novembre 2000.

Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'étude de se pencher sur la fiscalité des personnes morales. Cette commission devra remettre un rapport et des propositions concrètes au département dans le courant du printemps 2009. Une révision de la fiscalité des entreprises est envisagée pour la fin 2009.

01.109**Postulat du groupe socialiste, du 7 février 2001, "Favoriser la libre circulation des jeunes dans notre canton"**

DGT

Postulat accepté le 26 mars 2001.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

01.110**Postulat du groupe radical, du 26 mars 2001, "Evaluation comparative des prestations publiques"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 28 mars 2001.

En relation avec la motion 07.128.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

01.117**Postulat Bernard Matthey, du 18 juin 2001, "Favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables par un modèle de tarification"**

DGT

Postulat amendé accepté le 20 juin 2001.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le rapport 09.006 "Energie" à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Cependant, la révision de la loi sur l'énergie a été combattue par référendum. Le peuple neuchâtelois s'est alors prononcé sur cette révision de loi, en date du 29 novembre 2009, et l'a refusée. Dès lors, puisque le classement de ce postulat reposait en partie sur la révision de la loi sur l'énergie, il devrait faire l'objet d'une nouvelle démarche.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

01.143**Postulat du groupe libéral-PPN, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'Etat"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 3 octobre 2001.

Le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement dudit postulat.

Il a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et maintient des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel. Une réponse complémentaire sera donnée en fonction de l'étude en cours associée à la réunion des services informatiques.

Un rapport sera présenté en 2011.

02.121**Postulat du groupe PopEcoSol, du 21 mai 2002, "Personnel CFF et friches ferroviaires"**

DGT

Postulat accepté le 22 mai 2002.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

02.144

DJSF

Postulat du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat"

Postulat accepté le 3 septembre 2002.

Il y a à ce stade trop d'incertitudes sur les besoins de l'administration (cahiers des charges non finalisés) et sur certaines options stratégiques (ex: organisation judiciaire) pour être en mesure de produire un rapport au Grand Conseil sur l'organisation spatiale des services de l'Etat.

02.173

DJSF

Postulat du groupe radical, du 3 décembre 2002, "Transparence dans les effectifs"

Postulat amendé accepté le 28 janvier 2003.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

03.110

DJSF

Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 29 janvier 2003, "Pour des services publics à un meilleur coût"

Postulat accepté le 18 février 2003.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

03.123

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 29 avril 2003, "Etudier l'installation de petites installations hydroélectriques"

Postulat amendé accepté le 29 avril 2003.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le rapport 09.006 "Energie" à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Cependant, la révision de la loi sur l'énergie a été combattue par référendum. Le peuple neuchâtelois s'est alors prononcé sur cette révision de loi, en date du 29 novembre 2009, et l'a refusé. Dès lors, puisque le classement de ce postulat reposait en partie sur la révision de la loi sur l'énergie, il devrait faire l'objet d'une nouvelle démarche.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

03.134

DEC

Postulat du groupe radical, du 24 juin 2003, "Pour une meilleure transparence en matière de promotion économique"

Postulat amendé accepté le 24 juin 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.049, "Promotion économique". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat. Partant, le service de l'économie proposera un rapport d'information au Grand Conseil qui détaillera les indicateurs élaborés pour mesurer l'efficacité de la promotion économique durant le second semestre 2010.

03.161

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, "Marchés publics: quel bilan?"

Postulat accepté le 4 novembre 2003.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

04.104**Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 janvier 2004, "Convention concernant la Haute Ecole ARC Neuchâtel-Berne-Jura"**

DECS

Postulat accepté le 28 janvier 2004.

Le modèle financier de la HES-SO/S2 est complexe. De plus, il devra être revu dans le cadre des négociations avec la Confédération au sujet de la nouvelle convention intercantonale.

Ce postulat rejoint donc les préoccupations du DECS: il est en effet indispensable que le canton dispose de toute l'information nécessaire afin d'être à même d'évaluer de manière précise l'évolution des "Conditions locales particulières (CLP)" de la HE-Arc.

De plus et dans un souci de transparence, le service des hautes écoles et de la recherche, en collaboration avec le service financier et le contrôle cantonal des finances, a mis en place une série de mesures allant dans le sens du postulat. Le coût réel des filières de la HE-Arc pour le canton, la différence entre coût réel des filières de la HE-Arc et les ressources de financement octroyées par la HES-SO/S2, les CLP à charge du canton et le coût par étudiant de la HE-Arc en comparaison avec la moyenne suisse sont d'ores et déjà disponibles.

Dès que la décision du Conseil fédéral concernant la nouvelle gouvernance de la HES-SO sera tombée, un nouveau modèle financier devra être élaboré. Entre-temps des démarches sont entreprises, notamment dans le cadre de la conférence latine des directeurs cantonaux des finances, afin d'analyser le modèle actuel puis de proposer des pistes équitables pour l'ensemble des régions composant la Suisse occidentale.

Un rapport en soi ne se justifie pas. Le classement de ce postulat sera demandé lors de la révision de la convention concernant la HE-Arc qui suivra la procédure interparlementaire concernant la gouvernance de la HES-SO.

04.118**Postulat du groupe radical, du 24 février 2004, "Quel trafic ferroviaire transfrontalier pour Neuchâtel à l'horizon 2010?"**

DGT

Postulat accepté le 25 février 2004.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

04.125**Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"**

DJSF

Postulat accepté le 30 mars 2004.

Le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement dudit postulat.

Il a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et maintient des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel.

Une réponse complémentaire sera donnée en fonction de l'étude en cours associée à la réunion des services informatiques.

Un rapport sera présenté en 2011.

04.154**Postulat Claude Borel, du 29 juin 2004, "Pour un meilleur contrôle parlementaire des investissements"**

DJSF

Postulat accepté le 31 août 2004.

Le Conseil d'Etat a proposé le classement du postulat dans le rapport sur le budget 2010. La décision de classement n'ayant pas formellement été prise, nous proposons que la CGF débattre de cette question lors d'une prochaine séance. Nous maintenons notre proposition de classement.

04.165

DJSF

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière"

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

04.166

DJSF

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Désenchevêtrement des tâches"

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

04.175

DECS

Postulat des membres de la commission des affaires extérieures, du 2 novembre 2004, "Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)"

Postulat amendé accepté le 3 novembre 2004.

Attribué initialement au DJSS puis au DIPAC, compte tenu de la problématique.

Suite à diverses réflexions menées avec des représentants d'institutions de la santé et du social, le SFPL a préparé un projet visant à offrir aux lieux de stages une rémunération symbolique en signe de reconnaissance de leur engagement dans les formations pratiques, ceci à l'instar de ce que pratique avec succès la HES-SO/S2 pour les filières de la santé et du social. Le Conseil d'Etat, après avoir accepté dans un premier temps cette proposition, y a ensuite renoncé dans le cadre des mesures d'économies liées au budget 2010.

Un projet de démarchage spécifique au domaine santé-social, soutenu par la Confédération, s'est déroulé ces trois dernières années auprès des institutions de l'Espace BEJUNE. Il a rencontré un certain succès et il est probable qu'il se poursuive en collaboration avec les associations d'employeurs concernées.

Ces projets pourraient servir de base à une étude que le DECS et le DSAS devraient mener en commun. Ici aussi, les ressources humaines et la disponibilité manquent actuellement pour élaborer un rapport à ce sujet.

05.104

DGT

Postulat Claude Borel, du 25 janvier 2005, "Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport"

Postulat accepté le 26 janvier 2005.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

05.113

DSAS

Postulat du groupe radical, du 22 février 2005, "Prestations sociales cantonales"

Postulat accepté le 23 février 2005.

Les points soulevés dans le postulat sont examinés dans le cadre du Projet ACCORD (loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales). La mise en place des guichets sociaux régionaux (GSR) a connu un développement très concret avec la réalisation, au 1^{er} janvier 2010 des 2 premières étapes (aide sociale et agences AVS/AI). En vue de la 3^e étape, le service de l'action sociale préside un groupe de travail en présence de représentants des communes délégués par l'Association des communes neuchâteloises (ACN). L'examen des diverses prestations est à l'ordre du jour de ces réunions.

05.148

DGT

Postulat du groupe radical, du 30 août 2005, "Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions"

Postulat accepté le 30 août 2005.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

05.151

DGT

Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 août 2005, "Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!"

Postulat accepté le 30 août 2005.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

05.161

DJSF

Postulat du groupe PopVertsSol, du 27 septembre 2005, "Congé sabbatique pour la fonction publique"

Postulat amendé accepté le 27 septembre 2005.

Les demandes de congés sabbatiques du personnel enseignant au sens des dispositions légales introduites dès 2006 (art. 75a LSt) ne sont pas très fréquentes.

Un élargissement de cette disposition au personnel administratif sera étudié sur cette base et un rapport remis en 2011

05.175

DSJF

Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 1^{er} novembre 2005, "Retraite des membres du Conseil d'Etat"

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2005.

Cette question a déjà été abordée dans le cadre d'une pré-étude. Elle fera l'objet d'un rapport distinct de la CPU.

Un rapport sera présenté en 2010.

05.186

DECS

Postulat du groupe socialiste, 7 décembre 2005, "Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?"

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les réflexions concernant les rapports entre la scène institutionnelle et la scène indépendante ont fait l'objet d'une analyse attentive. L'une des missions du centre de création régional, en l'occurrence Arc-en-Scène, consistera à accueillir, dans des conditions optimales, des compagnies indépendantes qui, pour l'occasion, bénéficient d'une infrastructure et d'un encadrement institutionnels.

Le soutien à la scène indépendante passe également par des appuis financiers à la création. Ces subventions sont validées par le département sur la base des propositions du groupe de travail

"arts de la scène". Avant cette ultime étape, les dossiers sont examinés selon la grille de critères suivante:

- originalité et prise de risques;
- niveau de professionnalisme des requérants ou des bénéficiaires;
- rayonnement du projet à l'intérieur et à l'extérieur du canton, et capacité à attirer un public et des médias extra-neuchâtelois;
- solidité et réalisme des aspects financiers du projet;
- capacité à trouver des financements extérieurs et nécessité d'un soutien de l'Etat;
- engagement de la collectivité locale, siège de l'association afin de tenir compte du principe de subsidiarité/complémentarité du soutien cantonal.

Cette manière de procéder répond à une demande exprimée par les milieux indépendants dans le document intitulé "Une constellation en équilibre". Ce texte, élaboré par les compagnies et troupes professionnelles exprimait le souhait que la création hors institution trouve sa juste place dans le paysage artistique neuchâtelois et ne soit pas abandonnée au profit d'un soutien massif au centre de création régional. Le Conseil d'Etat tient à la vitalité et à la force de proposition des indépendants. Il n'entend pas les opposer aux artistes œuvrant dans un cadre institutionnel mais encourage les uns et les autres à travailler de concert, en terme de complémentarité plutôt qu'en terme de concurrence.

Dans le cadre du programme de législature et du plan financier qui l'accompagne, il faut se rendre à l'évidence que les ambitions devront être revues à la baisse. En effet les réductions budgétaires envisagées ne seront pas compatibles avec la volonté exprimée dans le texte de la motion.

Si le fonds destiné à l'encouragement des activités culturelles ne peut plus être alimenté ou de manière insuffisante, il ne sera évidemment pas possible de répondre aux demandes des motionnaires. La politique du conseil d'Etat se réduira à tenter de maintenir quelques projets emblématiques capables de participer au rayonnement de notre région. Quant à la culture de proximité, celle qui participe à l'animation de nos villes et villages elle devra être assumées par les collectivités publiques locales.

05.185

Postulat du groupe PopVertsSol, du 6 décembre 2005, "Les entreprises exonérées d'impôts doivent prendre part au redressement des finances cantonales"

DJSF

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'étude de se pencher sur la fiscalité des personnes morales. Cette commission devra remettre un rapport et des propositions concrètes au département dans le courant du printemps 2009. Une révision de la fiscalité des entreprises est envisagée pour la fin 2010.

05.184

Postulat du groupe socialiste, du 6 décembre 2005, "Onde Verte"

DGT

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

05.177

Postulat du groupe PopVertsSol, du 1^{er} novembre 2005, "Action sociale et working poors"

DSAS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Voir réponse à la motion 03.176

05.115

DJSF

Postulat de la commune de Corcelles-Cormondrèche, du 7 mars 2005, Initiative communale "Désenchevêtrement et neutralité fiscale: plus 30, moins 30, mais pour tout le monde!" (pré-ablement déposé sous forme de motion)

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

En relation avec les postulats ayant un contenu identique (05.119 Corcelles-Cormondrèche, 05.123 Saint-Blaise, 05.126 Neuchâtel, 05.127 Fontainemelon, 05.128 Engollon, 05.129 Colombier, 05.130 Les Brenets, 05.131 Hauterive, 05.132 Rochefort, 05.133 Montmollin, 05.134 Le Landeron, 05.135 Bôle, 05.136 Cornaux, 05.144 Boudevilliers, 05.145 Cressier, 05.166 Gorgier, 05.167 La Chaux-de-Fonds, 05.168 Auvèrnier, 05.169 Fenin-Vilars-Saules, 06.101 Bevaix) et les motions (07.200 La Chaux-de-Fonds, 07.130 de la commission "Péréquation financière", 08.101 Les Bayards, 08.102 Buttes, 08.103 Boveresse, 08.104 Les Planchettes, 08.105 Lignièrès, 08.106 La Sagne, 08.107 La Chaux-du-Milieu, 08.108 Chézard-Saint-Martin, 08.109 Ponts-de-Martel, 08.110 Saint-Aubin-Sauges, 08.111 La Côte-aux-Fées, 08.112 Le Pâquier, 08.113 Cerneux-Péquignot, 08.138 Le Locle, 08.139 Couvet, 08.140 Môtiers, 08.141 Villiers, 08.142 Cernier, 08.150 La Brévine, 08.151 Brot-Dessous, 08.152 Fleurier et 08.158 Noiraigue).

06.105

DJSF

Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Il faut inciter les communes à accueillir des entreprises!"

Postulat accepté le 21 février 2006.

L'examen du postulat sera mené dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la péréquation financière intercommunale lors de la législature 2009-2013 (voir motion 07.200).

06.141

DEC

Postulat du groupe socialiste, du 27 juin 2006, "Parlements en action!"

Postulat accepté le 27 juin 2006.

Un rapport sera soumis au Grand Conseil au 2^e trimestre 2010, dans le cadre de la modification de la Convention des conventions (projet CoParl).

06.145

DSAS

Postulat du groupe radical, du 5 septembre 2006, "Maintien et soins à domicile: un nécessaire état des lieux et des propositions"

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Une étude a été confiée à la HE-ARC pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

Sur la base notamment des résultats de cette étude qui a été livré fin 2009, le Conseil d'Etat adressera au Grand Conseil un rapport présentant un concept cantonal de maintien à domicile lors de cette législature. Les postulats 06.148 et 07.141 seront également traités dans ce cadre-là.

06.148

DSAS

Postulat Laurence Boegli, du 5 septembre 2006, "Aide aux aidant-e-s"

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.145 et 07.141. Une étude a été confiée à la HE-ARC pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

06.150

DGT

Postulat du groupe radical, du 6 septembre 2006, "Des actions concrètes (Agenda 21)"

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

Des réflexions ont eu lieu à l'interne de l'administration sur cet objet. Ce postulat sera traité dans le cadre d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en 2010.

06.165**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Tornade pénale"**

DJSF

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

Proposition de classement dans le rapport 09.038 "Organisation judiciaire" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de janvier 2010.

06.164**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Desserte ferroviaire Le Locle- La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel: des améliorations à court terme nécessaires"**

DGT

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2006.

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

06.172**Postulat du groupe socialiste, du 5 décembre 2006, "Quel statut pour les filiales dans la HES-SO?"**

DECS

Postulat accepté le 6 décembre 2006.

Cette question est étroitement liée au sort qui sera réservé par le Conseil fédéral à l'avant-projet de convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

Pour mémoire, il convenait de répondre aux conditions posées, dans la décision du Conseil fédéral du 2 avril 2008 relative à l'évaluation de la HES-SO, pour le maintien de l'autorisation illimitée de gestion accordée le 15 décembre 2003 à l'institution. En cas d'acceptation de l'avant-projet par la Confédération, les effectifs ne seront plus comptabilisés par site mais par domaine de formation au niveau romand.

Entre-temps, la conseillère fédérale Doris Leuthard a institué, d'entente avec les cantons responsables de la HES-SO, un groupe d'experts qui s'est vu confier la mission d'analyser dans quelle mesure l'avant-projet satisfait aux exigences légales. Le Comité stratégique a, dans la mesure du possible, tenu compte des considérations du groupe d'experts. Il a remis un nouvel avant-projet à l'OFFT le 2 octobre 2009. A l'heure actuelle, la réponse du Conseil fédéral n'est pas encore parvenue au Comité stratégique. A l'origine du projet, l'entrée en vigueur de la nouvelle convention unique HES-SO était prévue pour l'automne 2011. Ce délai ne pourra sans doute pas être tenu.

Le classement de ce postulat sera demandé dans le cadre de la procédure parlementaire de ratification du projet de nouvelle convention HES SO. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat s'engage à tout mettre en œuvre pour défendre avec l'appui des milieux économiques et des parlementaires fédéraux de l'arc jurassien les intérêts légitimes de la région.

06.169**Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 31 octobre 2006, "Retraite des magistrats de l'Ordre judiciaire"**

DJSF

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Cette question a déjà été abordée dans le cadre d'une pré-étude. Elle fera l'objet d'un rapport distinct de la CPU.

Un rapport sera présenté en 2010.

06.158**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Du bois dans le gaz"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le rapport 09.006 "Energie" à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Cependant, la révision de la loi sur l'énergie a été combattue par référendum. Le peuple neuchâtelois s'est alors prononcé sur cette révision de loi, en date du 29 novembre 2009, et l'a refusé. Dès lors, puisque le classement de ce postulat

reposait en partie sur la révision de la loi sur l'énergie, il devrait faire l'objet d'une nouvelle démarche.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

06.161**Postulat du groupe PopVertsSol, du 31 octobre 2006, "Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois"**

DGT

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2007.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le rapport 09.006 "Energie" à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Cependant, la révision de la loi sur l'énergie a été combattue par référendum. Le peuple neuchâtelois s'est alors prononcé sur cette révision de loi, en date du 29 novembre 2009, et l'a refusé. Dès lors, puisque le classement de ce postulat reposait en partie sur la révision de la loi sur l'énergie, il devrait faire l'objet d'une nouvelle démarche.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

06.168**Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 octobre 2006, "Efficacité énergétique cantonale"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le rapport 09.006 "Energie" à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Cependant, la révision de la loi sur l'énergie a été combattue par référendum. Le peuple neuchâtelois s'est alors prononcé sur cette révision de loi, en date du 29 novembre 2009, et l'a refusé. Dès lors, puisque le classement de ce postulat reposait en partie sur la révision de la loi sur l'énergie, il devrait faire l'objet d'une nouvelle démarche.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

05.118**Postulat du groupe PopEcoSol, du 15 mars 2005, "Développons et encourageons la géothermie"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le rapport 09.006 "Energie" à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Cependant, la révision de la loi sur l'énergie a été combattue par référendum. Le peuple neuchâtelois s'est alors prononcé sur cette révision de loi, en date du 29 novembre 2009, et l'a refusé. Dès lors, puisque le classement de ce postulat reposait en partie sur la révision de la loi sur l'énergie, il devrait faire l'objet d'une nouvelle démarche.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

06.134**Postulat des député-e-s Vert-e-s, du 25 avril 2006, "Sortir le canton du nucléaire"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le rapport 09.006 "Energie" à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Cependant, la révision de la loi sur l'énergie a été combattue par référendum. Le peuple neuchâtelois s'est alors prononcé sur cette révision de loi, en date du 29 novembre 2009, et l'a refusé. Dès lors, puisque le classement de ce postulat reposait en partie sur la révision de la loi sur l'énergie, il devrait faire l'objet d'une nouvelle démarche.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

07.120**Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Cantonalisation de la sécurité publique"**

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Le Conseil d'Etat a renoncé à une nouvelle étape de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes pour la présente législature. Une évaluation du projet "Police neuchâteloise" sera effectuée une fois que les réorganisations auront été menées à terme et que les instruments permettant d'en apprécier les effets concrets seront à disposition. Il s'agit par exemple de la mise en place de la comptabilité analytique.

Pour ces différentes raisons, la réponse à ce postulat ne pourra raisonnablement pas être apportée dans les délais légaux.

Présentation du rapport en 2011.

07.121**Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Répartition du produit des amendes"**

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Le département est en train de réorganiser le processus de gestion des amendes, en vue de son optimisation. La problématique de la répartition des amendes est examinée dans ce contexte.

Un rapport sera présenté durant le premier semestre 2010.

06.163**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Neuchâtel canton des jeunes créateurs et des créatrices d'entreprises"**

DEC

Postulat accepté le 21 février 2007.

L'examen du postulat est en cours, en lien notamment avec les travaux relatifs à la définition des conditions-cadres et à la coordination des interventions de l'Etat en matière de capital-risque, suite à la motion 00.130 "Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton". Un rapport spécifique concernant ce postulat et la motion 00.130 sera soumis au Grand Conseil durant le 1^{er} semestre 2010.

07.126**Postulat du groupe socialiste, du 27 mars 2007, "Pour un commerce équitable et respectueux"**

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 2007.

Le postulat est actuellement à l'étude au sein du SIEN. En parallèle, une réflexion d'ensemble sur la procédure d'achat est en cours au sein du DJSF.

Un rapport sera présenté en 2010

07.136**Postulat Pierre Bonhôte, du 24 avril 2007, "Enquête de satisfaction du personnel de l'Etat"**

DJSF

Postulat accepté le 25 avril 2007.

Proposition de classement dans le rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de février.

A mettre en relation avec la motion 98.105.

07.108

DECS

Postulat du groupe socialiste, du 30 janvier 2007, "Pour que la recherche neuchâteloise profite à notre économie régionale"

Postulat accepté le 25 avril 2007.

Ce postulat rejoint les préoccupations du DECS et s'inscrit dans la ligne de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), actuellement en consultation, qui entend, entre autres, promouvoir une politique cohérente en matière de recherche et d'innovation. Avec la révision partielle de la loi fédérale sur la recherche (LR), l'enjeu consiste à mettre en place des conditions-cadres appropriées, permettant aux hautes écoles suisses d'affronter avec succès la concurrence en assurant un enseignement, une recherche et un transfert de connaissances et de technologies de haute qualité, du monde académique vers les entreprises. Il s'agit d'un enjeu capital pour le développement économique régional.

Le Conseil d'Etat ne s'y est pas trompé en souhaitant, dans son programme de législature 2006-2009, faire de la microtechnique et des micro et nanotechnologies un pôle de croissance en renforçant Neuchâtel en tant que centre de compétences dans ce domaine.

La signature, le 18 octobre 2007, de la déclaration commune d'intention entre le canton de Neuchâtel et la Confédération concrétise la volonté du gouvernement de développer en terres neuchâteloises un pôle de microtechnique d'importance nationale et internationale en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la chaîne qui va de la recherche fondamentale au transfert technologique, en passant par la recherche appliquée et l'innovation (en particulier, l'IMT, le CSEM, la HE-Arc, NEODE, etc.).

Ce pôle de microtechnique sera matérialisé par le bâtiment de la microtechnique prévu sur le site de la Maladière. Un groupe de travail est constitué. En plus des aspects purement logistiques, il devra également se préoccuper de l'organisation à mettre en place, afin d'assurer la meilleure coordination possible entre tous les acteurs et de permettre de générer toutes les synergies possibles et utiles à l'économie régionale.

Le classement de ce postulat sera demandé dans le cadre du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le pôle de la microtechnique.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 09.013, "Pôle de la microtechnique", proposant le classement de ce postulat. Le Grand Conseil en a néanmoins refusé le classement lors de sa session de juin 2009.

07.147

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 30 mai 2007, "Assainissement de l'encorbellement de la Rançonnière"

Postulat accepté le 30 mai 2007. ¹⁾

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.006 "Classement de motions et postulats – Routes et marchés publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

07.139

DGT

Postulat des député-e-s Vert-e-s, du 29 mai 2007, "De la taxe auto à une taxe mobilité"

Postulat amendé accepté le 26 juin 2007. ¹⁾

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats du DGT" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

07.169

DEC

Postulat Philippe Haerberli, du 4 septembre 2007, "Mesures d'insertion pour les moins de 30 ans"

Postulat accepté le 4 septembre 2007.

Un rapport relatif à la suite du "Projet Jeunes" sera soumis au Grand Conseil au 1^{er} trimestre 2010.

07.168**Postulat du groupe PopVertsSol, du 4 septembre 2007, "Impôts directs: effets collatéraux"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 2 octobre 2007.

Cette question touche le DSAS et le DJSF. Elle doit être examinée dans le cadre plus large de la problématique des effets de seuil et de la mise en œuvre du projet ACCORD visant à harmoniser et à coordonner les prestations sociales

Le département a lancé à fin 2007 un groupe de travail composé de représentants du service des contributions, du service de l'action sociale et du service de l'assurance-maladie et de la CCNC pour étudier les moyens de limiter, voire d'éliminer les effets de seuil.

07.171**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 4 septembre 2007, "Bons de garde: une idée à étudier"**

DSAS

Postulat accepté le 2 octobre 2007.

Le principe des bons de garde est étudié dans le cadre de la révision de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance (LSAPE). Le projet du Conseil d'Etat mis en consultation n'a pas obtenu le soutien des principaux partenaires concernés. Le postulat sera donc repris conjointement avec la motion 04.174 dans le cadre du nouveau projet de révision de la loi que le gouvernement prépare en ce moment.

Le Grand Conseil devrait être saisi d'un rapport dans le courant de l'année 2010.

07.122**Postulat du groupe socialiste, du 20 février 2007, "Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique"**

DJSF

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Une étude universitaire sur les incidences de la péréquation financière intercommunale a été remise au Conseil d'Etat et son analyse est en cours. L'examen du postulat sera effectué dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la péréquation financière durant la législature 2009-2013.

07.190**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 6 novembre 2007, "Plan directeur des transports: rapport au Grand Conseil!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007.¹⁾

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

07.191**Postulat du groupe socialiste, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui respecte le service public!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le financement du TransRUN est actuellement à l'étude. Une réponse sera amenée dans le cadre d'un rapport qui sera soumis au Grand Conseil en 2010.

Un rapport sera présenté en 2009.

07.192**Postulat du groupe libéral-PPN, du 6 novembre 2007, "Des contrats qui impliquent chacun"**

DEC

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le Conseil d'Etat propose le classement du postulat dans le cadre du rapport 10.002 "Redressement des finances et réforme de l'Etat", qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010.

07.195**Postulat de députés de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Rochefort, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui profite à tous!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007. ¹⁾

Ce postulat fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui figure à l'ordre du jour de la session de février 2010. A cette occasion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le classement de ce postulat.

07.193**Postulat du groupe socialiste, du 6 novembre 2007, "Amélioration du fonctionnement du Tribunal cantonal"**

DJSF

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

Proposition de classement dans le rapport 09.038 "Organisation judiciaire" qui sera présenté au Grand Conseil lors de sa session du mois de janvier 2010.

08.119**Postulat Claude Borel, du 29 janvier 2008, "Quel avenir pour la filière professionnelle du conservatoire?"**

DECS

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'avenir de la filière professionnelle du Conservatoire appartient, depuis la Convention signée en 2008 entre le canton de Genève et celui de Neuchâtel, à la HEM Genève qui, pour l'instant, maintient son site sur le sol neuchâtelois. Une centaine d'étudiants bénéficie ainsi d'un enseignement professionnel dans le cadre du nouveau bâtiment du Conservatoire de musique neuchâtelois.

07.141**Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Structures intermédiaires"**

DSAS

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.145 et 06.148. Une étude a été confiée à la HE-Arc pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

07.143**Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Coordination avec les autres secteurs de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

La loi sur le CNP est entrée en vigueur en mars 2008, mais cet établissement n'exploite les différents sites que depuis le 1^{er} janvier 2009. S'agissant des trois établissements de droit public récemment créés, le Conseil d'Etat a veillé à nommer trois administrateurs qui siègent dans deux Conseils d'administration de manière à assurer la liaison entre les organes dirigeants respectifs. De plus, des réunions régulières ont lieu entre les Conseils d'administration et les directions des trois établissements de droit public. La collaboration est traitée à l'ordre du jour de ces réunions. La nécessité d'une coordination entre les acteurs du système de santé et même d'une mise en réseau des acteurs du système de santé (managed care) a également été abordée lors des Etats-généraux de la santé d'octobre 2009 en lien avec la thématique des coûts de la santé. Le Conseil de santé a été chargé par le Conseil d'Etat de lui faire des propositions à cet égard.

Le Conseil d'Etat suit donc attentivement cette question et répondra au postulat durant cette législature.

08.121**Postulat du groupe socialiste, du 29 janvier 2008, "Une médiation dans le domaine de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat pose la question des réponses à donner aux usagers de la santé dans leurs relations problématiques avec les institutions de santé. Elle devrait être traitée plus globalement en prenant en compte à la fois les institutions de soins publiques et privées et les professionnels. La réponse par la médiation est importante mais se conjugue parfois à des réponses données par d'autres acteurs (autorité de conciliation, administration, experts).

Le Conseil d'Etat entend traiter ce postulat dans sa globalité. Une première appréciation de la situation sera faite par le service de la santé publique, qui tiendra compte notamment des expériences faites par d'autres cantons. Ceci étant fait, un rapport pourra être produit pour répondre au postulat durant cette législature.

08.126**Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 29 janvier 2008, "Encouragement fiscal aux coopératives d'habitation"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 19 février 2008.

Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'étude de se pencher sur la fiscalité des personnes morales. Cette commission a achevé ses travaux et formulé des propositions à l'été 2009. Les travaux se sont poursuivis au niveau du département et du Conseil d'Etat et un projet de révision de la fiscalité des entreprises sera soumis au Grand Conseil en 2010.

En relation avec le postulat 08.131.

08.131**Postulat des groupes socialistes et PopVertsSol, du 19 février 2008, "Encouragement fiscal à certaines coopératives d'habitation"**

DJSF

Postulat accepté le 19 février 2008.

Voir réponse au postulat 08.126

08.127**Postulat Damien Cottier, du 30 janvier 2008, "Eoliennes: pour un développement cantonal coordonné"**

DGT

Postulat accepté le 19 février 2008.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le rapport 09.006 "Energie" à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Cependant, la révision de la loi sur l'énergie a été combattue par référendum. Le peuple neuchâtelois s'est alors prononcé sur cette révision de loi, en date du 29 novembre 2009, et l'a refusé. Dès lors, puisque le classement de ce postulat reposait en partie sur la révision de la loi sur l'énergie, il devrait faire l'objet d'une nouvelle démarche.

Ce postulat sera traité dans le cadre d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil prévu fin 2010.

08.134**Postulat Gilbert Hirschy, du 19 février 2008, "Pour un canton actif dans la préservation de la ressource en eau potable"**

DGT

Postulat amendé accepté le 19 février 2008. ¹⁾

L'objet du postulat a été étudié dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux. La loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) a été finalisée par le Conseil d'Etat fin 2009 et fera l'objet d'une consultation avant d'être présentée au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre au Grand Conseil la LPGE et le traitement de ce postulat fin 2010.

08.164

DECS

Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol, du 27 mai 2008, "Actions de prévention contre l'illettrisme"

Postulat accepté le 28 mai 2008.

Dans la foulée du rapport 08.017 "Prévention contre l'illettrisme", le Grand Conseil a accepté, en mai 2007, un postulat 08.164 invitant le Conseil d'Etat à se donner des moyens supplémentaires pour approfondir différents axes de la problématique. Les signataires envisagent davantage de mesures pour renforcer les apprentissages à l'école. Ils proposent également d'élargir l'action de l'Etat hors cadre scolaire.

Cette motion est traitée par le département qui y répondra d'ici le printemps 2011. Un rapport d'orientation et de propositions, rédigé par le chargé de mission pour la lecture est actuellement en discussion au sein du service de l'enseignement obligatoire.

Sous réserve de validation, les lignes de force qui seront développées sont les suivantes:

- Consolider la collaboration entre l'école et la famille en sensibilisant les parents aux différents outils favorisant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez leurs enfants.
- Mener une réflexion approfondie, malgré la difficulté du sujet, sur les causes pathologiques (dyslexie, dysphasie, dysorthographe,...) et développer les collaborations entre enseignants, orthophonistes, logopédistes, éducateurs sociaux. Favoriser les liens entre parents et intervenants professionnels.
- Renforcer la didactique de la lecture et de l'écriture dans le cadre de la HEP-BEJUNE, à tous les niveaux; promouvoir la formation d'enseignants spécialisés dans les appuis langagiers et augmenter ces aides en développant notamment des appuis langagiers renforcés.
- Promouvoir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école infantine; réajuster, encore en faveur du français, la grille horaire de 1^{ère} année primaire, sans attendre l'entrée en vigueur du concordat HarmoS.
- Développer la culture de la lecture et de l'écriture pendant les vacances scolaires, en lançant un passeport-vacances attractif centré sur ce type d'activités, notamment sous la forme d'ateliers de théâtre (cf. par exemple: le concept Roger Favre/work in progress).
- Confier des mandats de prestations à des associations telles que Lire et Ecrire, Recif, Haut Recif, Caritas, Centre social protestant pour développer des actions comme:
 - o collaborer avec les entreprises où travaillent des personnes rencontrant des problèmes liés à l'illettrisme;
 - o engager des campagnes publicitaires (radio/TV) pour proposer aux adultes concernés de s'inscrire dans des programmes de formation adaptés à leurs besoins;
 - o mettre en place des structures appuyant les illettrés dans leurs démarches administratives;
 - o mettre en oeuvre des programmes d'aide à la lecture pour la population carcérale (mineurs et adultes).
- Poursuivre les actions favorisant l'accès des adultes aux nouvelles technologies.

08.167

DJSF

Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 24 juin 2008, "Structure harmonisée des entités autonomisées"

Postulat accepté le 24 juin 2008. ¹⁾

Une étude interdépartementale sera proposée en 2009.

08.174

DSAS

Postulat Doris Angst, du 2 septembre 2008, "Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales"

Postulat accepté le 3 septembre 2008.

Le postulat est en cours d'examen initial dans les services concernés, en lien notamment avec la problématique des "travailleurs pauvres" (postulat 05.177 et motion 03.176 attribués au DSAS).

08.189

DECS

Postulat Philippe Gnaegi, Marc-André Nardin et Caroline Gueissaz, du 30 septembre 2008, "Création de la filière ES de designer d'objets horlogers sous la forme d'un système dual"

Postulat amendé accepté le 1^{er} octobre 2008.

Aucune démarche concrète ne peut être entreprise avant la fin du premier cycle de formation en école à plein temps, soit avant l'été 2011, une fois que la nouvelle formation sera officiellement reconnue par la Confédération. Toutefois, la direction de l'Ecole d'arts appliqués du CIFOM veille d'ores et déjà à ce que le plan d'études puisse être facilement adapté, en temps voulu, à une formation en système dual pour autant bien sûr que les employeurs concernés offrent des places de formation en suffisance.

08.199

DECS

Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2008, "Regroupement des activités d'orientation et rassemblement des prestations de psychologie scolaire"

Postulat accepté le 4 novembre 2008.

Un groupe de travail intitulé "Réorganisation du SOSF" conduit un travail de fond sur la question.

Un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2010.

08.201

DJSF

Postulat du groupe UDC, du 4 novembre 2008, "Augmentation du taux d'intérêt compensatoire en faveur du contribuable"

Postulat accepté le 4 novembre 2008.

Après la révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) en faveur des familles et des classes moyennes menée en 2007, le Conseil d'Etat a chargé une commission d'étude d'examiner une réforme de la fiscalité des personnes morales.

Dès lors, une réponse au présent postulat sera envisageable au plus tôt dans le courant 2010. Elle devra être étudiée dans le contexte plus large de la réorganisation du service des contributions et la relation nouvelle qu'il s'agira d'établir avec le contribuable.

6.5. Interpellations et questions

Le Conseil d'Etat a répondu oralement à 13 interpellations et 87 questions écrites.

Il a répondu par écrit à 21 questions écrites et 1 question orale.

7. RÉPONSES AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes:

1. Modification de l'ordonnance relative à la protection de l'air dans le domaine des chantiers.
2. Ordonnance sur la partie nationale du Système d'information Schengen et sur le bureau SIRENE.
3. Ordonnance concernant les examens fédéraux des professions médicales universitaires et l'ordonnance concernant le registre des professions médicales universitaires.
4. Extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 aux deux nouveaux Etats membres de l'UE, soit la Roumanie et la Bulgarie.

5. Approbation de la reconduction de l'Accord entre la Confédération suisse d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes.
6. Demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision.
7. Avant-projet concernant l'initiative parlementaire CEATE-N « incitation à prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment ».
8. Révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure.
9. Initiative parlementaire « Déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques ».
10. Voie vers une politique des agglomérations: priorités et limites de la politique cantonale des agglomérations.
11. Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie ».
12. Projets de modification de l'OAMal, de l'OCP et de l'OPAS consécutifs à la révision de la LA-Mal concernant le financement hospitalier.
13. Projet de mandat de négociation avec l'UE concernant un accord de libre-échange agroalimentaire et dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et de la sécurité des produits.
14. Rapport « Cépages » - Réserve de la mention de certains noms de cépages à l'étiquetage de vins AOC.
15. Initiative parlementaire – assainissement des buttes de tir – prolongation du délai jusqu'en 2012.
16. Révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale.
17. Règle complétant le frein à l'endettement de la Confédération.
18. Projet d'ordonnance sur l'usage de la contrainte et de mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération.
19. Chiffres définitifs de la RPT pour l'année 2009.
20. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne sur la reprise de la décision-cadre 2006/960/JAI relative à la simplification de l'échange d'informations entre les services répressifs.
21. Rapport sur la politique suisse en matière de navigation.
22. Modification des dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses.
23. Convention de Lugano révisée.
24. Nouvelle loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé – Nouvelle loi fédérale sur l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé.
25. Loi fédérale sur l'examen et le contrôle de la sécurité technique.
26. Introduction des documents d'identité biométriques – Modification de l'ordonnance du 20 septembre 2002 sur les documents d'identité des ressortissants suisses.
27. Révision totale de la loi fédérale du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports et la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport.
28. Assainissement de la Caisse de pensions des CFF.
29. Constitution d'une réserve au bilan, destinée au financement de mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture.
30. Révision partielle de l'ordonnance sur les biocides.
31. Approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne – Contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes et modification de la loi sur les armes.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 27 janvier 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président, *La chancelière,*

J. Studer

M. Engheben

TABLE DES MATIERES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	1
2.	AFFAIRES TRAITÉES.....	1
3.	RÉCEPTIONS ET INVITATIONS.....	1
4.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2
4.1.	Conférences de presse	2
4.2.	Communiqués de presse.....	2
4.3.	Communication grippe A(H1N1).....	2
4.4.	Rencontres avec la presse	2
4.5.	Evénements	3
5.	CONFÉRENCES.....	4
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	4
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).....	4
6.	TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES.....	4
6.1.	Résolutions.....	4
6.2.	Recommandations	5
6.3.	Motions, motions populaires et de communes	6
6.4.	Postulats.....	28
6.5.	Interpellations et questions.....	53
7.	RÉPONSES AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES	53

CHANCELLERIE D'ETAT

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1. Personnel

Le personnel de la chancellerie d'Etat a connu une année de changement en matière de personnel. En effet, après 28 années passées à la tête de la chancellerie d'Etat, le chancelier, M. Jean-Marie Reber, a fait valoir son droit à la retraite au 31 mai. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a nommé le 10 mars, Mme Monica Engheben, entrée en fonction le 1^{er} juillet 2009.

Après une longue absence, M. Jean-Jacques Burkhard, aide-huissier, est décédé le 1^{er} août. Son poste sera repourvu début 2010.

Bénéficiant d'un congé maternité depuis le 1er octobre 2009, Mme Alexandra Cortat, collaboratrice administrative, a été remplacée durant cette période.

A la fin de sa période d'essai, il a été mis un terme au contrat de Mme Shirley Frick, engagée à titre provisoire en qualité de secrétaire. Ce poste sera repourvu début 2010.

1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice 2009, cinquante-deux numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 104.401 francs (102.476 francs en 2008).

1.3. Légalisations

Pour l'année 2009, le secrétariat de la chancellerie a procédé à la légalisation de 2832 pièces.

1.4. Guichet unique

En août, le guichet unique a été enrichi d'une nouvelle prestation destinée à l'école obligatoire. Cette nouvelle application concerne la mise à disposition des prestations suivantes : les bulletins scolaires et les horaires du secondaire 1, les attestations de cursus de la scolarité obligatoire, de fréquentation, de fin de scolarité obligatoire et celles de départ de la scolarité obligatoire.

A la même période, des prestations supplémentaires ont aussi été mises en ligne pour les caisses-maladie permettant l'accès à certaines données de leurs assurés.

Le 2 septembre, le Grand Conseil a adopté un décret portant octroi d'un crédit d'investissement de 4.500.000 francs pour le développement du Guichet unique. Ce crédit permettra d'étoffer le Guichet unique par l'introduction de plus de 150 nouvelles prestations d'ici à fin 2013.

En novembre, une simplification a été apportée aux contrats professionnels ayant pour but de supprimer la distinction entre les comptes « signataires » et les comptes « collaborateurs ». Cette modification répond ainsi aux attentes exprimées par les entreprises.

A noter encore qu'en décembre, une nouvelle version de la plate-forme du Guichet unique a été mise en ligne offrant notamment plus de souplesse et plus de fonctionnalités au niveau de l'interface utilisateur.

Au 31 décembre, ce sont 6187 contrats d'utilisation du Guichet unique qui ont été conclus par des privés. On dénombre également 464 contrats pour des entreprises, totalisant 1023 accès de collaboratrices et collaborateurs.

1.5. Droits politiques

a) Généralités

Quatre nouveaux essais de vote électronique ont été réalisés avec succès lors des votations suivantes:

- votation fédérale du 8 février,
- votation fédérale et cantonale du 17 mai,
- votation fédérale du 27 septembre,
- votation fédérale et cantonale du 29 novembre.

Ainsi, le 8 février, 1901 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par Internet sur les 4943 personnes ayant conclu un contrat au Guichet unique et tous les votes ont été déclarés valides.

Le 17 mai, ce sont 1561 électrices et électeurs qui ont choisi ce mode de vote sur les 5402 en ayant la possibilité. Le 27 septembre, ce sont 1556 sur 5408 et 2025 sur 5635 le 29 novembre. A nouveau, tous les votes ont été déclarés valides lors de ces scrutins.

Concernant les Suissesses et Suisses de l'étranger, on peut dénombrer le 8 février, 70 votants par Internet sur un total de 192 inscrits au Guichet unique, 64 sur 196 le 17 mai, 60 sur 195 le 27 septembre et 78 sur 211 le 29 novembre.

A noter encore que le Conseil fédéral a étendu, depuis la votation du 29 novembre 2009, la possibilité de voter par Internet aux Suissesses et Suisses de l'étranger domiciliés dans les Etats d'Andorre, de Chypre du Nord, du Liechtenstein, de Monaco, de Saint-Marin et du Vatican. Jusque-là, l'autorisation ne touchait que ceux domiciliés dans un des Etats membres de l'Union européenne ou dans l'un des Etat membres de l'Accord de Wassenaar (www.wassenaar.org).

b) Elections – renouvellement des Autorités

Election du Grand Conseil (48^{ème} législature)

Le renouvellement des 115 sièges du parlement a été fixé au 5 avril 2009.

Ont été élus députées et députés: 41 PLR (15 radicaux et 25 libéraux-ppn en 2005), 36 socialistes (41), 14 Verts (10), 10 POP-Solidarités (6 populistes et 1 Solidarités) 14 Verts (10) et 14 UDC (17).

Ont été élus députées suppléantes et députés suppléants: 8 PLR (5 radicaux et 7 libéraux-ppn en 2005), 9 socialistes (11), , 4 POP-Solidarités (3 populistes et 1 Solidarités) 5 Verts (5) et 6 UDC (6).

La participation au scrutin a été de 36.91%.

Les résultats détaillés de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle No 14, du 9 avril.

La liste nominative des élues et des élus figure sous le chapitre 3.1 Grand Conseil.

Election du Conseil d'Etat**Premier tour**

Cette élection a été fixée au 5 avril 2009.

Ont obtenu des suffrages:

• Studer Jean	22.486 suffrages
• Ory Gisèle	20.155 suffrages
• Hainard Frédéric	14.512 suffrages
• Nicati Claude	12.577 suffrages
• Gnaegi Philippe	12.175 suffrages
• Haussener Olivier	11.793 suffrages
• Debély Roland	11.639 suffrages
• Lebel Calame Johanne	10.316 suffrages
• Fassbind-Ducommun Sylvie	9684 suffrages
• Nussbaumer Bertrand	9423 suffrages
• Cuche Fernand	9375 suffrages
• Storrer Pierre-Alain	7119 suffrages
• Clottu Raymond	5918 suffrages
• Fivaz Fabien	5838 suffrages
• Guyot Maria Angela	5340 suffrages
• Marti Karim-Frédéric	4927 suffrages
• Dupraz Cédric	4829 suffrages
• Veya Jean-Pierre	4735 suffrages
• Robert-Nicoud Florian	4709 suffrages
• Ebel Marianne	4526 suffrages
• Tschopp Robert dit Roby	4026 suffrages
• Fernandez Eva	3594 suffrages
• Konrad François	3354 suffrages
• Rickenmann Laure	1968 suffrages
• Martinez Vincent	1689 suffrages
• Eichenberger Marc	1573 suffrages
• Gasser Didier	1335 suffrages
• Favre Roger	991 suffrages
• Pochon Jaques-Alain	965 suffrages
• Jäggi Lukas	441 suffrages

La participation au scrutin a été de 37,12%.

Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle No 14, du 9 avril.

Second tour

Aucun candidat ni aucune candidate n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, un second tour de scrutin a été fixé au 26 avril.

Ont été élus:

- Studer Jean 33.279 suffrages
- Ory Gisèle 32.819 suffrages
- Hainard Frédéric 29.546 suffrages
- Nicati Claude 28.701 suffrages
- Gnaegi Philippe 28.440 suffrages

A obtenu des suffrages:

- Cuche Fernand 20.573 suffrages.

La participation au scrutin a été de 40,57%. Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle No 17, du 30 avril.

c) *Votations*

Votations fédérales

8 février

- Sur l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie. Résultat du canton: 40.979 oui; 18.080 non; participation au scrutin: 55,31%. Résultat de la Confédération: 1.517.132 oui; 1.027.899 non; participation au scrutin: 51,44%. Le projet a été accepté.

17 mai

- Sur l'article constitutionnel du 3 octobre 2008 « Pour la prise en compte des médecines complémentaires ». Résultat du canton: 32.428 oui; 11.897 non; participation au scrutin: 41,76%. Résultat de la Confédération: 1.283.894 oui; 631.560 non; participation au scrutin: 38,80%. Le projet a été accepté.
- Sur l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen). Résultat du canton: 21.647 oui; 22.338 non; participation au scrutin : 41,74%. Résultat de la Confédération: 953.173 oui; 947.493 non; participation au scrutin: 38,77%. Le projet a été accepté.

27 septembre

- Sur l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12 juin 2009 portant modification de cet arrêté. Résultat du canton: 29.048 oui; 16.275 non; participation au scrutin : 42,10%. Résultat de la Confédération: 1.112.818 oui; 926.730 non; participation au scrutin: 41,01%. Le projet a été accepté.

- Sur l'arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant suppression de l'initiative populaire générale. Résultat du canton 28.133 oui; 13.872 non; participation au scrutin : 41,52%. Résultat de la Confédération: 1.307.237 oui; 618.664 non; participation au scrutin: 40,43%. Le projet a été accepté.

29 novembre

- Sur l'arrêté fédéral du 3 octobre 2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien. Résultat du canton: 32.516 oui; 20.967 non; participation au scrutin : 53,35%. Résultat de la Confédération (provisoire): 1.608.923 oui ; 867.514 non; participation au scrutin: 49,50%.
- Sur l'initiative populaire du 21 septembre 2007 « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre ». Résultat du canton: 21.307 oui; 35.922 non; participation au scrutin: 53,70%. Résultat de la Confédération (provisoire): 837.119 oui; 1.797.876 non; participation au scrutin: 52,70%.
- Sur l'initiative populaire du 8 juillet 2008 « Contre la construction de minarets ». Résultat du canton: 28.445 oui; 29.222 non; participation au scrutin: 53,91%. Résultat de la Confédération (provisoire): 1.534.054 oui; 1.135.108 non; participation au scrutin: 53,40%. Votations cantonales

17 mai

- Sur la loi du 2 septembre 2008 concernant la police du commerce et des établissements publics (LPCEP). Résultat: 20.641 oui; 26.397 non; participation au scrutin: 37,18%. La loi a été rejetée.

29 novembre

- Sur la loi du 31 mars 2009 portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn). Résultat: 20.728 oui; 38.458 non; participation au scrutin: 46,70%. La loi a été rejetée.

Votations communales

Colombier – 17 mai. Arrêté du Conseil général, du 11 décembre 2008, accordant un crédit de 646.000 francs pour la prolongation de la ligne de transports publics « TN 10 » dans le cadre du Contrat d'agglomération COMUL. L'arrêté a été accepté par 1170 oui contre 867 non. Participation au scrutin: 48,99%.

Les Geneveys-sur-Coffrane – 17 mai. Arrêté du Conseil général, du 2 octobre 2008, acceptant la diminution du nombre de sièges au Conseil général. L'arrêté a été accepté par 368 oui contre 60 non. Participation au scrutin: 39,37%.

La Chaux-de-Fonds – 17 mai. Arrêté du Conseil général, du 22 octobre 2008, relatif à la demande d'un crédit de 1.200.000 francs pour la création d'une nouvelle déchetterie intercommunale. L'arrêté a été rejeté par 5975 non contre 4091 oui. Participation au scrutin: 36,66%.

Peseux – 21 juin. Article 1 de l'initiative populaire communale pour l'établissement d'un secteur de moyenne densité « à caractère spécial » au lieu-dit « Les Corteneaux ». L'article 1 de l'initiative est accepté par 579 oui contre 466 non. Participation au scrutin: 26,28%.

Peseux – 27 septembre. Arrêté du Conseil général, du 30 avril 2009, concernant le crédit de 981.000 francs pour la rénovation de la chaussée et la réfection des services publics sur le secteur est-ouest de la rue du Château. L'arrêté a été accepté par 882 oui contre 720 non. Participation au scrutin: 40,13%.

Val-de-Travers – 27 septembre. Arrêté du Conseil général, du 30 mars 2009, relatif au nom à donner aux habitants de Val-de-Travers, soit Valtraversines et Valtraversins. L'arrêté a été rejeté par 2594 non contre 926 oui. Participation au scrutin: 40,84%.

Fenin-Vilars-Saules – 27 septembre. Arrêté du Conseil général, du 2 avril 2009, relatif à une demande de crédit de 215.000 francs pour une plus-value sécuritaire au PGEE. L'arrêté a été rejeté par 205 non contre 120 oui. Participation au scrutin: 53,36%.

Valangin – 27 septembre. Arrêté du Conseil général, du 27 avril 2009, accordant au Conseil communal un crédit de 50.000 francs pour l'aménagement du porche d'entrée du collège. L'arrêté a été rejeté par 85 non contre 68 oui. Participation au scrutin: 46,55%.

La Chaux-de-Fonds – 27 septembre. Arrêté du Conseil général, du 5 mars 2009, relatif à un crédit de 2.050.000 francs pour les travaux de réfection et le réaménagement de l'avenue Charles-Naine et un crédit de 600.000 francs pour les travaux de réfection et l'élargissement de la rue du Bois-Noir. L'arrêté a été rejeté par 5824 non contre 4079 oui. Participation au scrutin: 35.93%.

Les Brenets – 29 novembre. Arrêté du Conseil général, du 29 juin 2009, concernant un crédit complémentaire de 425.000 francs destiné à financer des modifications de la construction d'un nouveau hangar des travaux publics, du service du feu et de la nouvelle déchetterie à La Crête. L'arrêté a été rejeté par 279 non contre 265 oui. Participation au scrutin: 59,70%.

d) Initiatives et référendums

Le 27 janvier, le Grand Conseil a adopté un décret soumettant au vote du peuple l'initiative « 1^{er} mai férié » ainsi qu'une loi portant révision de la loi sur le dimanche et les jours fériés. L'initiative a été retirée par déclaration du comité d'initiative le 17 février.

Le décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative « en faveur d'une médecine de proximité » a été adopté par le Grand Conseil le 17 février. L'initiative est à l'étude au Département de la santé et des affaires sociales.

Suite au référendum lancé contre la loi du 2 septembre 2008 concernant la police du commerce et des établissements publics (LPCEP), la votation populaire a été organisée le 17 mai. Le peuple a rejeté cette loi par 26.397 non contre 20.641 oui. La participation au scrutin a été de 37.18%.

Déposée le 5 mars, l'initiative « Pour une Caisse de pensions unique et équitable » a recueilli 4790 signatures valables. Le décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative a été adopté par le Grand Conseil le 2 septembre. L'initiative est à l'étude au Département de la justice, de la sécurité et des finances.

Une initiative « pour l'équilibre régional des missions hospitalières dans le canton » a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 6 février. Déposée le 5 août, elle a recueilli 6240 signatures valables. Le décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative a été adopté par le Grand Conseil le 2 décembre. L'initiative est à l'étude au Département de la santé et des affaires sociales.

Une initiative « Pour la liberté de fumer » a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 8 mai. Déposée le 9 novembre, elle a recueilli 4415 signatures valables et n'a dès lors pas abouti. La chancellerie d'Etat a été saisie d'une réclamation en date du 15 décembre suite au non aboutissement. Une décision a été rendue le 11 janvier 2010 rejetant cette réclamation.

Un référendum contre la loi du 31 mars 2009 portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn) a été déposé le 22 juillet et a recueilli 11.963 signatures valables. Soumise au vote du peuple le 29 novembre, cette loi a été rejeté par 38.458 non contre 20.728 oui. La participation au scrutin a été de 46.70%.

Le lancement d'un référendum contre la loi du 2 décembre 2009 fixant une contribution extraordinaire de solidarité de crise des communes envers l'Etat pour l'année 2010 a été annoncé le 23 décembre à la chancellerie d'Etat.

1.6. Conférence des secrétaires généraux

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par le chancelier d'Etat jusqu'en juin, elle n'a siégé qu'une seule fois, puis sous la présidence de la chancelière dès juillet, elle a siégé à 4 reprises.

1.7. Transparence des activités étatiques

Afin de répondre aux exigences légales prévues par la loi sur la transparence des activités étatiques (LTAE) et de la loi sur la protection des données (LCPD), le juge Laurent Margot a assuré pendant toute l'année l'intérim en tant que préposé à la gestion de l'information. Dans le courant de l'année, une mise au concours a été publiée pour lui trouver un successeur. Dans sa séance du 22 décembre 2009, le Conseil d'Etat a ainsi choisi M. Christian Flueckiger, 37 ans, avocat, domicilié à Travers, pour occuper la fonction de préposé cantonal à la gestion de l'information à 50%. Ce dernier a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} février 2010.

A noter que le canton du Jura a également participé au choix du préposé neuchâtelois dans la perspective de l'élaboration d'une convention entre les deux cantons qui a pour objectif la mise en place d'une autorité de surveillance commune en matière de protection des données et de transparence. Le projet de convention sera mis en consultation au début de l'année 2010.

1.8. Partenariat enregistré

Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} juillet 2004, la chancellerie d'Etat a enregistré 384 partenariats se répartissant de la manière suivante:

332 partenariats hétérosexuels;

52 partenariats homosexuels, dont 19 concernant des couples hommes et 33 des couples femmes;

24 partenariats enregistrés ont également été dissouts pour divers motifs dont le décès d'un des conjoints;

1.9. Centenaires

Durant l'exercice 2009, 18 citoyennes et citoyens du canton ont reçu un message fleuri de l'Etat, à l'occasion de leur centième anniversaire (16 femmes et 2 hommes).

2. COMMUNICATION

Site Internet

En 2009, la fréquentation du site Internet officiel de l'Etat s'est élevée à environ 1.600.000 visites pour 6.350.000 pages vues (moyenne mensuelle: 134.000 visites par mois / 528.500 pages vues par mois). En comparaison avec les statistiques 2008, ce résultat montre une augmentation d'environ 23% de la fréquentation du site Internet (le résultat était de +17% pour l'année 2008).

Le record de fréquentation journalière pour 2009 a été atteint le dimanche 5 avril, lors du premier tour des élections cantonales. Le site Internet de l'Etat a reçu ce jour-là 13.406 visites. La fréquentation du 5 avril constitue aussi le record historique du site en nombre de visites pour une seule journée.

En terme de volume, le site Internet de l'Etat compte à fin 2009 près de 40.000 fichiers (+ 17%) (8.34 GB), répartis en plus de 1100 rubriques et 7000 pages.

Ces statistiques de fréquentation en constante augmentation montrent l'importance croissante que prend l'Internet auprès du public. Le site Internet du canton constitue pour les usagers une importante source d'information par rapport aux prestations et à l'actualité de l'administration cantonale neuchâtoise.

3. SERVICE DU GRAND CONSEIL

3.1. Grand Conseil

a) Mutations avant élection

District de Neuchâtel

27.01.09 **M^{me} Elena Wildi-Ballabio**, suppléante, remplace M. Willy Jakob, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.

District du Locle

27.01.09 **M. Kim Sansonnens**, suppléant, remplace M. Claude Leimgruber, suite à son passage de la fonction de député suppléant à la fonction de député.

b) Composition après élection

Suite à l'élection du 5 avril 2009, renouvelant entièrement les membres du Grand Conseil, les 115 sièges ont été répartis comme suit:

41 libéraux-radicaux (PLR), 36 socialistes (PSN), 10 populistes-solidarités (POP-SOL), 14 Verts et 14 UDC.

Les 32 sièges des députés suppléants ont été répartis comme suit:

8 libéraux-radicaux (PLR), 9 socialistes (PSN), 4 populistes-solidarités (POP-SOL), 5 Verts et 6 UDC.

c) Etat nominatif des membres du Grand Conseil

Députés

Amez-Droz Jérôme	Marin-Epagnier	PLR
Angst Doris	Neuchâtel	Verts
Arni Olivier	Neuchâtel	PSN
Baer Jean-Pierre	Neuchâtel	PSN
Bauer Philippe	Auvernier	PLR
Berger Jean-Claude	Saint-Blaise	PSN
Bertschi Christiane	Cormondrèche	PSN
Bise Michel	Enges	PSN
Blant Jean-Daniel	Neuchâtel	Verts
Blaser Armand	Fontainemelon	PSN
Blétry-de Montmollin Violaine	Vaumarçus	PLR
Borel Claude	Enges	PSN
Botteron Yvan	Les Ponts-de-Martel	PLR
Bregnard Théo	La Chaux-de-Fonds	POP-SOL
Burnat Jean-Daniel	Peseux	PLR
Castella Pierre	Le Locle	PLR
Castioni Mario	Neuchâtel	PSN
Cattin Denis	La Chaux-de-Fonds	PLR
Clerc-Birambeau Annie	La Chaux-de-Fonds	PSN
Clottu Raymond	La Brévine	UDC
Courvoisier Blaise	La Chaux-de-Fonds	UDC
Cuche François	Les Geneveys-sur-Coffrane	PSN

Debrot Laurent	Colombier	Verts
Donzé Jean-Pascal	Corcelles	UDC
Dupraz Cédric	Le Locle	POP-SOL
Duvoisin Odile	Cortailod	PSN
Ebel Marianne	Neuchâtel	POP-SOL
Erard Patrick	La Chaux-de-Fonds	Verts
Fassbind-Ducommun Sylvie	Marin-Epagnier	PSN
Fellrath Nathalie	Marin-Epagnier	PSN
Fernandez Eva	La Chaux-de-Fonds	POP-SOL
Fischer Christine	Saules	PSN
Fivaz Fabien	La Chaux-de-Fonds	Verts
Flury Eric	Marin-Epagnier	PSN
Frésard Josette	La Chaux-de-Fonds	PLR
Frick Hermann	Chambrelieu	PLR
Gerber Alain	Hauterive	PLR
Giovannini Marina	La Chaux-de-Fonds	PSN
Grosjean Thierry	Auvernier	PLR
Gueissaz Caroline	Neuchâtel	PLR
Guillaume-Gentil-Henry Marianne	Colombier	PSN
Guinand Claude	Saint-Blaise	PLR
Guyot Jean-Claude	Les Geneveys-sur-Coffrane	PLR
Guyot Maria Angela	Neuchâtel	UDC
Gyger Jean-Louis	Cressier	UDC
Haeberli Philippe	Neuchâtel	PLR
Haeny Béatrice	Cortailod	PLR
Hainard Jacques	Fleurier	PSN
Hainard Pierre	La Chaux-de-Fonds	UDC
Haldimann Daniel	Savagnier	UDC
Häsler Charles	Le Locle	PLR
Haussener Olivier	Saint-Blaise	PLR
Herrmann Patrick	La Chaux-de-Fonds	Verts
Hirschy Gilbert	Les Brenets	Verts
Hostettler Christian	Coffrane	PLR
Houlmann Alexandre	La Chaux-de-Fonds	PSN
Huguenin-Elie Théo	La Chaux-de-Fonds	PSN
Humbert-Droz Damien	Corcelles	PLR
Hurni Baptiste	Noiraigue	PSN
Jaquet François	La Sagne	PLR
Jeanprêtre Pittet Marie-Claire	Neuchâtel	PSN
Keller Boris	Vaumarcus	PLR
Konrad François	Neuchâtel	POP-SOL
Latrèche Souhail	La Chaux-de-Fonds	PSN
Laurent Adrien	Bevaix	PSN
Lebel Calame Johanne	Travers	PSN
Legrix Jean-Charles	La Chaux-de-Fonds	UDC
Leimgruber Valérie	Le Locle	POP-SOL
Locatelli Silvia	La Chaux-de-Fonds	PSN
Loup Philippe	Neuchâtel	PSN
Maeder-Milz Carole	Neuchâtel	Verts
Maire-Hefti Monika	Les Ponts-de-Martel	PSN
Marti Karim-Frédéric	Le Landeron	UDC
Menoud Sandra	Travers	PLR
Mermet Christian	Môtiers	PSN
Meyrat Annabelle	Le Landeron	PLR
Michel Thierry	Boveresse	PLR
Monnier Francis	Savagnier	PLR
Monnier Douard Marie-France	Dombresson	Verts
Montmollin de Jean-Frédéric	Cressier	PLR
Nardin Marc-André	La Chaux-de-Fonds	PLR
Nussbaumer Bertrand	Peseux	PSN
Obrist André	Neuchâtel	PLR
Pantillon Veronika	Bevaix	Verts
Pedroli Jean-Carlo	Neuchâtel	Verts
Perret Thomas	Cormondrèche	POP-SOL
Perrin Laurence	Cortailod	PSN
Perrin Tony	Rochefort	PLR
Pury de Nicolas	Neuchâtel	Verts

Renzo Lydia	Peseux	PSN
Reussille de la Denis	Le Locle	POP-SOL
Ribaux Alain	Neuchâtel	PLR
Robert-Nicoud Florian	Noiraigue	UDC
Sandoz Pascal	Neuchâtel	PLR
Schafroth Marc	La Chaux-de-Fonds	UDC
Schär Damien	Colombier	UDC
Schmid Laurent	Boudry	PLR
Schürch Daniel	Boudry	PSN
Shah Arvind	Bevaix	Verts
Spoletini Giovanni	La Chaux-de-Fonds	PSN
Stauffer Nicolas	Fleurier	PLR
Steiner Pierre-André	Bevaix	PLR
Stuedler Jean-Bernard	Chézard-Saint-Martin	PLR
Strub Yves	La Chaux-de-Fonds	PLR
Thiébaud Pierre-Alain	La Chaux-de-Fonds	Verts
Tissot Schulthess Anne	Neuchâtel	PSN
Ummel Pierrette	La Chaux-de-Fonds	PLR
Veya Jean-Pierre	La Chaux-de-Fonds	POP-SOL
Vuilleumier Serge	La Chaux-de-Fonds	PSN
Wälti Jean-Bernard	Coffrane	PLR
Weber Isabelle	Cornaux	PLR
Wenger Bernhard	Le Landeron	UDC
Willener Walter	Auvernier	UDC
Ziegler Daniel	La Chaux-de-Fonds	POP-SOL
Zürcher Patrice	Lignièrès	PLR

Députés suppléants

Aubert Jean-Jacques	Rochefort	Verts
Bammerlin Werner	Corcelles	UDC
Boillod Yannick	Bevaix	PSN
Boss Christian	Neuchâtel	PLR
Bugnon Marc-André	Neuchâtel	UDC
Calame Didier	Les Planchettes	UDC
Cattin Jean-Pierre	Couvet	PSN
Debély Martial	La Chaux-de-Fonds	PSN
Docourt Martine	Neuchâtel	PSN
Ducommun Françoise	La Chaux-de-Fonds	PSN
Ducommun Luc	Peseux	POP-SOL
El Kadiri Tourya	Hauterive	Verts
Esseiva Mickaël	Le Locle	UDC
Feuz Laurent	La Chaux-de-Fonds	PLR
Goumaz Barbara	Colombier	PSN
Guyot Olivier	La Chaux-de-Fonds	POP-SOL
Imhof Charlotte	Corcelles	PLR
Jaquet Véronique	Neuchâtel	POP-SOL
Jordan Jean-Luc	Fontainemelon	PLR
Leimgruber Claude	Le Locle	POP-SOL
Matthey Pascal	Les Geneveys-sur-Coffrane	UDC
Moratel David	Le Pâquier	PSN
Perez Miguel	Le Locle	Verts
Perrin Claude-André	Buttes	UDC
Robert-Grandpierre Etienne	La Brévine	PLR
Taillard David	Le Locle	PSN
Tschopp Roby	Savagnier	Verts
Wenger Jean-Jacques	Cormondrèche	PLR
Wildi-Ballabio Elena	Marin-Epagnier	PLR
Würgler Gabrielle	La Chaux-de-Fonds	Verts
Wyss Pierre-Alain	Travers	PLR
Zwygart-de Falco Laura	Neuchâtel	PSN

d) Mutations après élection

District de Neuchâtel

- 23.06.09 **M. Thierry Lardon**, premier suppléant UDC, remplace M. Marc-André Bugnon, député suppléant démissionnaire.
- 29.09.09 **M^{me} Laura Zwygart-de Falco**, députée suppléante socialiste, remplace M. Olivier Arni, député démissionnaire.
- 29.09.09 **M. Matthieu Béguelin**, 1^{er} suppléant socialiste, remplace M^{me} Laura Zwygart-de Falco, suite à son passage de la fonction de députée suppléante à la fonction de députée.
- 01.12.09 **M^{me} Martine Docourt**, députée suppléante socialiste, remplace M^{me} Nathalie Fellrath, députée démissionnaire.
- 01.12.09 **M. Claude Béguin**, suppléant socialiste, remplace Mme Martine Docourt suite à son passage de la fonction de députée suppléante à la fonction de députée.

Par ailleurs, M. Olivier Guyot, député suppléant PopSol, décédé le 25 novembre 2009, et M. Jean-Pierre Veya, député PopSol, démissionnaire depuis décembre, seront remplacés en début d'année 2010.

e) Présidence

La présidence a été assumée, jusqu'au 26 mai, par M. Walter Willener, UDC, ingénieur agronome, domicilié à Auvernier, puis par M^{me} Monika Maire-Hefti, infirmière, domiciliée aux Ponts-de-Martel.

f) Bureau

Dès la session de mai, le bureau est composé de la manière suivante:

Présidente:	M ^{me} Monika Maire-Hefti
1 ^{er} vice-président:	M. Olivier Haussener
2 ^e vice-président:	M. Adrien Laurent
1 ^{er} secrétaire:	M. Cédric Dupraz
2 ^e secrétaire:	M. Philippe Bauer

Présidents de groupes:

- groupe libéral-radical M. Jean-Bernard Wälti
- groupe socialiste M. Christian Mermet
- groupe PopVertsSol M. Patrick Erard
- groupe UDC M. Jean-Charles Legrix

Le bureau du Grand Conseil a tenu 12 séances durant l'année 2009.

g) Scrutateurs

Dès le 26 mai, les scrutateurs, scrutateur suppléant et scrutatrice suppléante sont les suivants: MM. Pierre Castella, Serge Vuilleumier, Gilbert Hirschy, Marc Schafroth, Tony Perrin et M^{me} Christine Fischer.

h) Commissions permanentes

Commission des pétitions et des grâces (11 membres)

Durant l'année 2009, la commission a tenu 8 séances. Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} Maria Angela Guyot, présidente, Sylvie Fassbind-Ducommun, vice-présidente, MM. Jean-Claude Berger, Serge Vuilleumier, Michel Bise, Jean-Daniel Burnat, rapporteur, Thierry Grosjean, André Obrist, Etienne Robert-Grandpierre, Luc Ducommun et M^{me} Valérie Leimgruber.

Commission législative (15 membres)

Durant l'année 2009, la commission a tenu 11 séances et la sous-commission de la commission législative chargée de l'étude de réforme de l'OGC en a tenu 1.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Michel Bise, président, Jean-Pierre Baer, Armand Blaser, Mario Castioni, M^{me} Anne Tissot Schulthess, MM. Yvan Botteron, vice-président, Philippe Bauer, Francis Monnier, Marc-André Nardin, Pascal Sandoz, M^{mes} Veronika Pantillon, rapporteuse, Véronique Jaquet, Thomas Perret, Bernhard Wenger et Walter Willener.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 09.034, Code des obligations
- 09.038, Organisation judiciaire

Commission judiciaire (6 membres)

Durant l'année 2009, la commission a tenu 6 séances. Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

M^{me} Marie-Claire Jeanprêtre Pittet, présidente, MM. Christian Mermet, Pierre-André Steiner, vice-président, M^{me} Charlotte Imhof, Florian Robert-Nicoud, rapporteur, et Pierre-Alain Thiébaud.

Commission de gestion et des finances (15 membres)

Durant l'année 2009, la commission plénière a tenu 25 séances et ses sous-commissions en ont tenu 31.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

M. Philippe Haeberli, président, M^{me} Violaine Blétry-de Montmollin, MM. Charles Häsler, Olivier Hausener, Jean-Bernard Wälti, Fabien Fivaz, vice-président, François Konrad, Daniel Ziegler, Baptiste Hurni, rapporteur, Martial Debély, M^{me} Odile Duvoisin, MM. Bertrand Nussbaumer, Daniel Schürch, Raymond Clottu et Jean-Charles Legrix.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 09.025, Crédits supplémentaires 2009-I
- 09.026, Projet d'agglomération
- 09.027, RC 1310: Les Ponts-de-Martel – La Sagne
- 09.033, Crédit supplémentaire urgent indemnités de chômage
- 09.039, Crédit supplémentaire urgent Campus Arc 1
- 09.040, Crédit supplémentaire urgent prestations complémentaires AVS/AI
- 09.041, Amélioration de la situation financière de l'Etat
- 09.042, Crédit supplémentaire 2009-II
- 09.043, Programme de législature et plan financier

Commission des affaires extérieures (15 membres)

Durant l'année 2009, la commission plénière a tenu 8 séances et plusieurs délégations ont été désignées pour participer à des séances à l'extérieur.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

M^{me} Marianne Guillaume-Gentil-Henry, présidente, MM. Claude Borel, François Cuche, Alexandre Houlmann, M^{me} Johanne Lebel Calame, M. Jean-Pascal Donzé, vice-président, M^{me} Maria Angela Guyot, M. Tony Perrin, rapporteur, M^{mes} Caroline Gueissaz, Béatrice Haeny, MM. Damien Humbert-Droz, Laurent Schmid, Théo Bregnard, Patrick Herrmann et Jean-Carlo Pedrolì.

i) Commissions spéciales**Commission fiscalité (15 membres)**

Durant l'année 2009, la commission a tenu 2 séances.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Denis de la Reussille, président, Arvind Shah, Roby Tschopp, Théo Huguenin-Elie, vice-président, M^{me} Christiane Bertschi, M. Martial Debély, M^{me} Sylvie Fassbind-Ducommun, M. Philippe Loup, M^{me} Caroline Gueissaz, rapporteuse, MM. Jérôme Amez-Droz, Jean-Daniel Burnat, Thierry Grosjean, Claude Guinand, Thierry Lardon et Raymond Clottu.

Commission péréquation financière (15 membres)

Durant l'année 2009, la commission n'a tenu aucune séance.

Dès le 30 avril, M^{me} Doris Angst remplace M. Blaise Horisberger, démissionnaire.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Olivier Haussener, président, Yvan Botteron, Claude Guinand, Charles Häsler, M^{me} Annabelle Meyrat, MM. Jean-Pierre Veya, vice-président, Jean-Jacques Aubert, Gilbert Hirschy, M^{me} Johanne Lebel Calame, rapporteuse, MM. Jean-Pierre Baer, Armand Blaser, M^{me} Annie Clerc-Birambeau, MM. Daniel Schürch, Pierre Hainard et Marti Karim-Frédéric.

Commission RPT (15 membres)

Durant l'année 2009, la commission a tenu 1 séance.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Pierre-André Steiner, président, Hermann Frick, Jean-Claude Guyot, Yves Strub, Jean-Jacques Wenger, François Cuche, vice-président, Jean-Claude Berger, Claude Borel, Baptiste Hurni, Serge Vuilleumier, M^{mes} Eva Fernandez, rapporteuse, Doris Angst, MM. Roby Tschopp, Thierry Lardon et Raymond Clottu.

Commission HarmoS (15 membres)

Durant l'année 2009, la commission a tenu 2 séances.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Jean-Claude Guyot, président, Christian Hostettler, Jean-Luc Jordan, Tony Perrin, M^{me} Isabelle Weber, M. Patrick Herrmann, vice-président, M^{me} Marie-France Monnier-Douard, M. Daniel Ziegler, M^{mes} Nathalie Fellrath, rapporteuse, Annie Clerc-Birambeau, Martine Docourt, M. Eric Flury, M^{me} Silvia Locatelli, MM. Jean-Pascal Donzé et Jean-Louis Gyger.

Commission Routes (11 membres)

Durant l'année 2009, la commission a tenu 4 séances.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Serge Vuilleumier, président, Théo Huguenin-Elie, Olivier Arni, M^{me} Lydia Renzo, MM. Jean-Charles Legrix, vice-président, Charles Häsler, rapporteur, François Jaquet, Boris Keller, Jean-Bernard Wälti, Gilbert Hirschy et Denis de la Reussille.

Dès le 4 novembre, M. Philippe Loup remplace M. Olivier Arni, démissionnaire.

Commission Santé (15 membres)

Durant l'année 2009, la commission a tenu 4 séances.

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Blaise Courvoisier, président, Marc Schafroth, Bertrand Nussbaumer, vice-président, M^{mes} Nathalie Fellrath, Marina Giovannini, Souhaïl Latrèche, Anne Tissot Schulthess, MM. Jean-Frédéric de Montmollin, rapporteur, Philippe Haeberli, M^{me} Sandra Menoud, M. Yves Strub, M^{me} Pierrette Ummel, Cédric Dupraz, M^{me} Marianne Ebel et M. Patrick Erard.

Commission "Insertion professionnelle" (11 membres)

La commission a tenu 4 séances avant la fin de la législature 2005-2009, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission TransRUN (9 membres)

Elue le 24 juin 2009 en tant que commission préalable, puis le 1^{er} septembre en tant que commission de suivi, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Olivier Haussener, président, Marc-André Nardin, Jean-Jacques Wenger, Pierre-Alain Thiébaud, vice-président, Laurent Debrot, Bertrand Nussbaumer, rapporteur, M^{me} Annie Clerc-Birambeau, MM. Armand Blaser et Raymond Clottu.

Durant l'année 2009, la commission a tenu 2 séances.

Commission Approvisionnement économique du pays (9 membres)

Elue le 2 septembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M. Eric Flury, président, M^{mes} Sylvie Fassbind Ducommun, Anne Tissot-Schultess, MM. Francis Monnier, vice-président, François Jaquet, M^{me} Pierrette Ummel, MM. Gilbert Hirschy, rapporteur, Laurent Debrot et Walter Willener.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Scolarisation en école spécialisée (11 membres)

Elue le 2 septembre 2009 en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M. Pierre-Alain Thiébaud, président, M^{me} Marianne Ebel, M. Jean-Pierre Baer, vice-président, M^{mes} Silvia Locatelli, Laurence Perrin, MM. Serge Vuilleumier, Jérôme Amez-Droz, rapporteur, Jean Daniel Burnat, Laurent Feuz, Pascal Sandoz et Karim-Frédéric Marti.

La commission a tenu 3 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Contrôle des habitants (7 membres)

Elue le 30 septembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M. Thierry Grosjean, président, Michel Thierry, Etienne Robert-Grandpierre, Laurent Debrot, vice-président, M^{me} Anne Tissot-Schultess, MM. Jean-Pierre Cattin et Damien Schaër.

La commission a tenu 2 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

j) Autres commissions**Commission de vérification des pouvoirs**

La commission est composée de la manière suivante:

MM. Thierry Grosjean, Alain Gerber, Christian Hostettler, Yves Strub, Pierre Castella, M^{mes} Nathalie Fellrath, Lydia Renzo, MM. Souhaïl Latrèche, Armand Blaser, Jacques Hainard, Cédric Dupraz, Laurent Debrot, M^{me} Marianne Ebel, M. Blaise Courvoisier et M^{me} Maria Angela Guyot.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission de rédaction

Dès le 26 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Marc-André Nardin, président, Etienne Robert-Grandpierre, M^{mes} Maria Angela Guyot, vice-présidente, Lydia Renzo, rapporteuse, Silvia Locatelli et M. Jean-Daniel Blant.

La commission n'a tenu aucune séance.

Groupe de travail "Informatisation du Grand Conseil"

Dès le 26 mai, le groupe de travail est composé de la manière suivante:

MM. Alain Gerber, Patrice Zürcher, M^{me} Odile Duvoisin, MM. Alexandre Houlmann, Patrick Erard, et Damien Schär.

Durant l'année 2009, le groupe de travail n'a tenu aucune séance.

Les commissions parlementaires ont ainsi tenu 96 séances, les sous-commissions de gestion et des finances 31 séances et la sous-commission de la commission législative 1.

k) Sessions

Le Grand Conseil a tenu 9 sessions, soit 22 séances, dont 5 de relevée:

- les 27 (après-midi et soir) et 28 janvier;
- les 17 et 18 février;
- les 31 mars (matin, après-midi et soir) et 1^{er} avril;
- le 26 mai;
- les 23 (après-midi et soir) et 24 juin;
- les 1^{er} et 2 septembre;
- les 29 et 30 septembre;
- les 3 et 4 novembre;

- les 1^{er} (après-midi et soir) et 2 décembre.

l) Lois et décrets adoptés par le Grand Conseil

27 janvier

- Décret portant approbation des directives concernant une formulation des actes législatifs qui respecte l'égalité des sexes
- Décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale "1^{er} mai férié"
- Loi portant révision de la loi sur le dimanche et les jours fériés
- Loi portant révision de la loi sur la police neuchâteloise (LPol)

28 janvier

- Décret portant ratification au Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives
- Loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr)

17 février

- Loi sur le soutien aux activités de jeunesse extra-scolaires (LSAJ)
- Décret soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour une prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées
- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire "en faveur d'une médecine de proximité"

31 mars

- Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2008
- Loi portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn)

1er avril

- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 10 millions de francs destiné au fonds de promotion de l'économie
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 10 millions de francs destiné au fonds d'intégration professionnelle
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 4 millions de francs destiné au fonds cantonal sur l'énergie
- Loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP)
- Décret portant octroi d'un crédit de 1.600.000 francs destiné à poursuivre la rénovation et l'entretien des locaux du Site Dubied 12, 14, 16 à Couvet
- Décret portant octroi d'un crédit de 8.500.000 francs relatif à la participation financière de l'Etat permettant le transfert et l'installation du Comlab au sein du Centre suisse d'électronique et de microtechnique SA (CSEM)

26 mai

- Décret portant validation des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

23 juin

- Décret concernant le premier supplément au budget 2009 (supplément I 2009)
- Décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 1.600.000 francs pour la coordination et le suivi du projet d'agglomération durant la période 2009 à 2012
- Décret portant octroi d'un crédit de 11.208.000 francs lié à la RPT sur les conventions-programmes, traitant des domaines:

- 07 B « Ouvrage de protection »
 - 04 « Revitalisation des cours d'eau »
- passées entre l'Etat de Neuchâtel et la Confédération pour la période 2008-2011

- Décret portant octroi d'un crédit de 4.125.000 francs lié à la RPT sur la convention-programme, traitant du domaine:
 - 06 « Protection contre le bruit et isolation acoustique »passée entre l'Etat de Neuchâtel et la Confédération pour la période 2008-2011
- Décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2009-2012
- Loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR)
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14 millions de francs pour la réalisation de projets de politique régionale
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 3.350.000 francs pour l'exercice budgétaire 2009, pour la réalisation de projet de politique régionale en 2009

24 juin

- Décret portant octroi d'un crédit-cadre d'investissement de 3,5 millions de francs pour réaliser divers travaux d'entretien courant dans plusieurs bâtiments cantonaux, au titre de rattrapage de « l'entretien différé »

1^{er} septembre

- Décret portant octroi d'un crédit d'investissement de 6.600.000 francs pour la réalisation des études d'avant-projet d'un nouveau tronçon de voie ferrée entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (projet TransRun)
- Loi sur la Caisse cantonale d'assurance populaire (LCCAP)
- Décret portant octroi d'un crédit de 4.500.000 francs pour le développement du Guichet unique neuchâtelois
- Loi portant modification de la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU)

2 septembre

- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire "pour une Caisse de pensions unique et équitable"
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 1.500.000 francs destiné à financer la prolongation des indemnités de chômage

29 septembre

- Loi portant modification:
 - de la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM)
 - de la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile)
- Loi portant modification de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile
- Loi portant modification de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE) (restrictions de vente d'actions d'entreprises d'approvisionnement en énergie électrique)

3 novembre

- Loi portant modification de la loi sur l'organisation scolaire (LOS) et de la loi sur les établissements spécialisés pour enfants et adolescents (LESEA)
- Loi concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH)
- Loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats suisse)

- Loi portant modification de la loi d'introduction des titres vingt-troisième à trente-quatrième de la loi fédérale complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) (LICO23-34)
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 1.758.080 francs pour l'exercice budgétaire 2009 de l'Etat, en particulier pour faire face aux conséquences de l'Arrêt du Tribunal fédéral du 24 février 2009 (ATF 2c_692/2008)
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 1.200.000 francs destiné au projet Campus Arc 1
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 3.030.000 francs destiné à financer les prestations complémentaires AVS/AI

2 décembre

- Loi fixant une contribution extraordinaire de solidarité de crise des communes envers l'Etat, pour l'année 2010
- Loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour l'année 2010
- Loi portant révision de la loi d'introduction des titres huitième et huitième bis du code des obligations (bail à loyer et bail à ferme) (LICO)
- Décret portant modification du décret relatif à l'utilisation du fonds destiné aux réformes de structures de l'Etat
- Loi portant modification de la loi concernant la répartition de la part du canton à l'impôt fédéral direct (LRIFD)
- Loi portant modification de la loi sur l'aide au logement
- Loi portant modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP)
- Loi portant modification de la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation (LSCAN) (suspension temporaire de la baisse des émoluments et de la facturation du prix coûtant des prestations fournies à l'Etat)
- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire cantonale "pour l'équilibre régional des missions hospitalières dans le canton"
- Décret concernant le second supplément au budget 2009 (supplément II 2009)
- Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2010

m) Projets de lois et décrets à l'étude

A l'issue de la session de décembre, les projets de lois et de décrets à l'étude au sein des commissions parlementaires sont les suivants:

01.168

Projet de loi Bernard Matthey, du 21 novembre 2001, portant modification de la loi sur les eaux (contrôle réseau)

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

03.152

Projet de loi du groupe radical, du 30 septembre 2003, portant révision du code de procédure pénale neuchâtelois (Mesures de protection)

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} octobre 2003.

03.162

Projet de loi du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, portant révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)

Projet transmis à la commission législative le 5 novembre 2003.

04.106

Projet de loi de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (autonomie administrative et financière des autorités judiciaires)

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

06.121

Projet de loi Pierre Bonhôte, du 21 février 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (objets soumis au Grand Conseil: dépôt d'amendements)

Projet transmis à la commission législative le 28 février 2006.

06.127

Projet de loi du groupe radical, du 28 mars 2006, portant révision de la loi sur les communes (LCo) (budgets: approbation)

Projet transmis à la commission législative le 10 avril 2006.

06.143

Projet de loi du groupe PopVertsSol, du 28 juin 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (suppléance)

Projet transmis à la commission législative le 4 octobre 2006.

06.019

Projet de décret portant constitution d'une commission ad hoc du Grand Conseil chargée d'examiner les projets de lois et de décrets découlant de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

Projet transmis à la commission RPT le 27 juin 2006.

07.114

Projet de loi des groupes radical et libéral-PPN, du 31 janvier 2007, interdisant l'installation de centrales à gaz dans le canton de Neuchâtel

Projet transmis à la commission législative le 14 mars 2007.

07.138

Projet de loi Pierre Bonhôte, du 25 avril 2007, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (votes: rôle du président)

Projet transmis à la commission législative le 27 avril 2007.

07.151

Projet de loi des groupes libéral-PPN, radical et UDC, du 26 juin 2007, portant modification de la loi sur la police du commerce (ouverture des magasins)

Projet transmis à la commission législative le 11 juillet 2007.

07.176

Projet de loi Yves Morel, Damien Cottier et Caroline Gueissaz, du 4 septembre 2007, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Rendement de la fortune mobilière)

Projet transmis à la commission fiscalité le 11 septembre 2007.

07.205

Projet de décret du groupe UDC, du 5 décembre 2007, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (incompatibilités)

Projet transmis à la commission législative le 7 décembre 2007.

08.122

Projet de loi Pierre Bonhôte, du 29 janvier 2008, modifiant la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Proposition de renvoi)

Projet transmis à la commission législative le 30 janvier 2008.

08.136

Projet de décret Marianne Ebel, du 20 février 2008, initiative constitutionnelle demandant la modification de la Constitution neuchâteloise, afin d'y inscrire un droit à un salaire minimum

Projet transmis à la commission législative le 20 février 2008.

08.146

Projet de loi Doris Angst, du 18 mars 2008, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Indemnités: frais de garde)

Projet transmis à la commission législative le 19 mars 2008.

08.175

Projet de loi des député-e-s Vert-e-s, du 2 septembre 2008, sur l'énergie éolienne

Projet transmis à la commission législative le 3 septembre 2008.

08.178

Projet de loi du groupe libéral-radical, du 2 septembre 2008, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (déductibilité de la contribution ecclésiastique)

Projet transmis à la commission fiscalité le 3 septembre 2008.

08.190

Projet de loi du groupe UDC, du 30 septembre 2008, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (répartition des sièges entre les listes)

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} octobre 2008.

08.193

Projet de loi Philippe Bauer et Michel Bise, du 1^{er} octobre 2008, portant modification de la loi sur la profession d'avocates ou d'avocats (LAv)

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} octobre 2008.

08.198

Projet de loi de la commission de gestion et des finances (CGF), du 4 novembre 2008, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)

Projet transmis à la commission législative le 5 novembre 2008.

09.107

Projet de loi du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, portant modification de la loi sur les finances (frein à l'endettement et aux dépenses)

Projet transmis à la commission de gestion et des finances le 28 janvier 2009.

09.112

Projet de loi Marianne Ebel et Pascal Helle, du 27 janvier 2009, sur la promotion de la formation professionnelle et la promotion de l'emploi

Projet transmis à la commission législative le 28 janvier 2009.

09.117

Projet de loi Christian Boss, du 17 février 2009, portant révision totale de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP)

Projet transmis à la commission législative le 18 février 2009.

09.118

Projet de loi Marianne Ebel, du 17 février 2009, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Allégements fiscaux pour les entreprises nouvellement créées)

Projet transmis à la commission fiscalité le 18 février 2009.

09.128

Projet de loi du groupe libéral-radical, du 31 mars 2009, portant modification de la loi instituant des pensions en faveur des membres du Conseil d'Etat et de leur famille

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} avril 2009.

09.134

Projet de décret Raphaël Comte, du 1^{er} avril 2009, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (augmentation de la durée de la législature)

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} avril 2009.

09.135

Projet de décret Raphaël Comte, du 1^{er} avril 2009, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (diminution du nombre de députés et modification des circonscriptions électorales)

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} avril 2009.

09.136

Projet de décret Raphaël Comte, du 1^{er} avril 2009, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (modification de l'élection des Conseils communaux)

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} avril 2009.

09.155

Projet de loi Marianne Ebel et Jacques Hainard, du 24 juin 2009, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (frais de scrutin)

Projet transmis à la commission législative le 24 juin 2009.

09.161

Projet de loi du groupe UDC, du 1^{er} septembre 2009, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Compensation des effets de la progression à froid)

Projet transmis à la commission législative le 30 septembre 2009.

09.167

Projet de décret Caroline Gueissaz, du 29 septembre 2009, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Garanties fiscales)

Projet transmis à la commission législative le 30 septembre 2009.

09.171

Projet de loi du groupe socialiste, du 29 septembre 2009, concernant la police du commerce et des établissements publics

Projet transmis à la commission législative le 30 septembre 2009.

09.183**Projet de loi du groupe PopVertsSol, du 1^{er} décembre 2009, fixant un impôt cantonal de solidarité (fortune)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 2 décembre 2009.

n) Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil

Les 19 tomes regroupant les sessions de mai 2006 à avril 2008 ont été envoyés aux intéressés. Ils sont à disposition sous forme papier et CD-ROM, ainsi que sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel.

3.2. Personnel

M^{me} Kifah Yacoub, engagée dès le 1^{er} janvier 2008 dans le cadre des mesures d'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, a terminé son stage le 31 mars 2009.

M. Joël Stumpf, engagé dès le 13 mai 2008 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle, a terminé son stage le 12 mars 2009.

M^{me} Laura Martins Parreira a été engagée dès le 4 mai 2009 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle. Elle terminera son stage au printemps 2010.

4. SERVICE DU MATÉRIEL ET DES IMPRIMÉS

4.1. Préambule

Dans le cadre d'une réflexion - de rationalisation des différentes collectivités publiques du canton, le service du matériel et des imprimés a été sollicité pour mener à bien un projet de collaboration avec la ville de Neuchâtel pour les prestations suivantes: achat de fournitures et de matériel de bureau, ainsi que de l'impression offset.

4.2. Personnel

Le service a subi quelques mutations de personnel durant l'année, à savoir :

Au 1^{er} octobre 2009, M. Jean-Laurent Mathez a rejoint le service comme responsable de la coordination des achats à la suite du rapport accepté par le Conseil d'Etat le 27 février 2009.

Au 1^{er} novembre 2009, M. Vincent Delley a rejoint le SEMI comme magasinier.

Au 1^{er} novembre 2009, M. Laurent Haas a été transféré à la ville de Neuchâtel dans le cadre du projet de collaboration entre la ville de Neuchâtel et le canton.

Comme les années précédentes, pour accomplir l'ensemble des missions, nous avons eu recours tout au long de l'année à diverses personnes mises à disposition dans le cadre des programmes d'occupation afin de renforcer les différents secteurs de manutention de la marchandise, réception, préparation et livraison du matériel dans les services de l'Etat et des manuels dans les différentes écoles neuchâtelaises.

4.3. Logistique

L'infrastructure du service permet la distribution efficace et rationnelle du matériel pour l'administration cantonale, l'Université, les communes et les écoles neuchâtelaises.

Afin d'automatiser la logistique, un projet est en cours pour la gestion des articles avec des lecteurs codes barres, afin d'améliorer la gestion et la qualité du service.

4.4. Gestion des achats

La fourniture et le matériel de bureau se sont soldés par un total de 1.000.603 francs pour l'année 2009.

Le matériel pour les écoles enfantines, primaires et secondaires a représenté un total de 2.272.829 francs.

4.5. Gestion des impressions

Pour l'offset, le tirage global annuel a représenté 700.378 impressions. L'impression offset est, dès le 1^{er} décembre 2009, assurée en collaboration avec la ville de Neuchâtel.

Concernant l'impression numérique, l'équipement est bien adapté aux différentes missions de l'administration cantonale. L'impression concernant les clients externes (communes, OFS, associations, etc.) a représenté un chiffre d'affaires de 667.800 francs, alors que pour l'administration cantonale, le montant est de 1.864.309 francs.

4.6. Certification ISO

La démarche de certification du service aux normes ISO 9001, 14000 et OHSAS 18001 est toujours en cours., Ce projet va se terminer dans le courant du premier semestre 2010 afin d'intégrer le projet de réorganisation des achats de l'Etat. Ainsi, les secteurs en contact directe avec les utilisateurs et clients du service auront des processus normalisés, assurant ainsi une qualité des prestations fournies et favorisant un processus continu d'amélioration . En septembre 2009, le Centre d'impression a passé avec succès le renouvellement de sa certification.

4.7. Projets

Réorganisation des achats de l'Etat

Le projet a débuté en octobre 2009 avec l'entrée en fonction du coordinateur des achats. Dans un premier temps, celui-ci a rédigé un rapport sur la réorganisation en vue de soumettre un arrêté correspondant au Conseil d'Etat pour début 2010.

Un des objectifs principaux est de regrouper l'ensemble des besoins des différents services et écoles, afin d'obtenir de meilleures conditions d'achat. Les premières analyses laissent entrevoir un important potentiel d'économies et ceci d'autant plus, si des synergies peuvent être trouvées avec les institutions para-étatiques que sont les Hôpitaux, l'Université ou le Centre neuchâtelois de psychiatrie.

Un site Intranet regroupant l'ensemble des informations utiles sera mis à disposition des personnes appelées à faire des achats pour le compte de l'Etat.

Projet SAP/MM et SAP/WM

Le SEMI a mis en place le traitement des commandes d'achat et la gestion des approvisionnements/stocks via le module SAP/MM. Celui-ci consiste à automatiser les commandes par le MRP (Material resource product) en tenant compte de point de rupture et de lots de commande.

L'objectif est un gain de temps dans la gestion des commandes, la diminution des ruptures de stock et une meilleure transparence dans le suivi des commandes, des prix et des conditions.

Gestion de la distribution et du suivi électronique des livraisons

Afin d'améliorer la qualité de la gestion des stocks, des envois et des livraisons, le SEMI a mis en place un système de suivi des envois par codes - barres. Cette gestion par codes - barres est gérée et automatisée dans SAP. La partie opérationnelle débutera en mars 2010.

Regroupement documentaire

Ce projet consiste à regrouper, pour le même destinataire, des documents en provenance de sources différentes dans la même enveloppe, ceci en vue d'économiser des frais postaux.

Ce projet est en cours de réalisation et sera finalisé à fin mars 2010.

Mise en service d'un magasin en ligne pour les commandes des écoles

Depuis octobre 2009, le SEMI dispose d'un catalogue en ligne afin que toutes les écoles passent leur commande annuelle via l'Intranet de l'Etat. Le but de ce projet est d'automatiser la saisie des commandes et de gagner du temps pour le traitement des achats.

Le délai donné aux écoles pour passer leur commande sur le système était le 18 décembre, le 24 décembre, toutes les commandes annuelles étaient enregistrées avec succès dans le système.

La 2^e étape du projet en cours de préparation, vise à passer les commandes complémentaires via le catalogue en ligne de l'Etat comme pour les commandes économat. Cette 2^e étape sera opérationnelle dans le courant du printemps 2010.

Neuchâtel, le 26 janvier 2010

La chancelière d'Etat,

M. Engheben

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	1
1.1.	Personnel	1
1.2.	Feuille officielle	1
1.3.	Légalisations	1
1.4.	Guichet unique	1
1.5.	Droits politiques	2
1.6.	Conférence des secrétaires généraux	6
1.7.	Transparence des activités étatiques	7
1.8.	Partenariat enregistré	7
1.9.	Centenaires	7
2.	COMMUNICATION	8
3.	SERVICE DU GRAND CONSEIL	9
3.1.	Grand Conseil	9
3.2.	Personnel	23
4.	SERVICE DU MATÉRIEL ET DES IMPRIMÉS	24
4.1.	Préambule	24
4.2.	Personnel	24
4.3.	Logistique	24
4.4.	Gestion des achats	24
4.5.	Gestion des impressions	24
4.6.	Certification ISO	25
4.7.	Projets	25